



# ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PAG

Décembre 2020

› Éducation

› Cité Internationale Sèmè City

› Santé

› Protection sociale

› Sport



PRÉSIDENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN

PROGRAMME D' ACTIONS  
DU GOUVERNEMENT  
**PAG 2016-2021**



## STRUCTURE DU RAPPORT

Document 1

- › **Synthèse générale**
- › **Réformes transversales**

### **Etat de mise en oeuvre des projets et réformes sectoriels**

Document 2

Eau potable

Document 3

Électricité

Document 4

Éducation - Cité Internationale de Sèmè City - Santé - Protection Sociale - Sport

Document 5

Cadre de vie - Infrastructures - Numérique - Décentralisation

Document 6

Tourisme - Arts et Culture - Artisanat

Document 7

Agriculture, Élevage et Pêche - Mines et Hydrocarbures



Document 4

**Éducation**

**Cité Internationale de l'Innovation  
et du Savoir de Sèmè City**

**Santé**

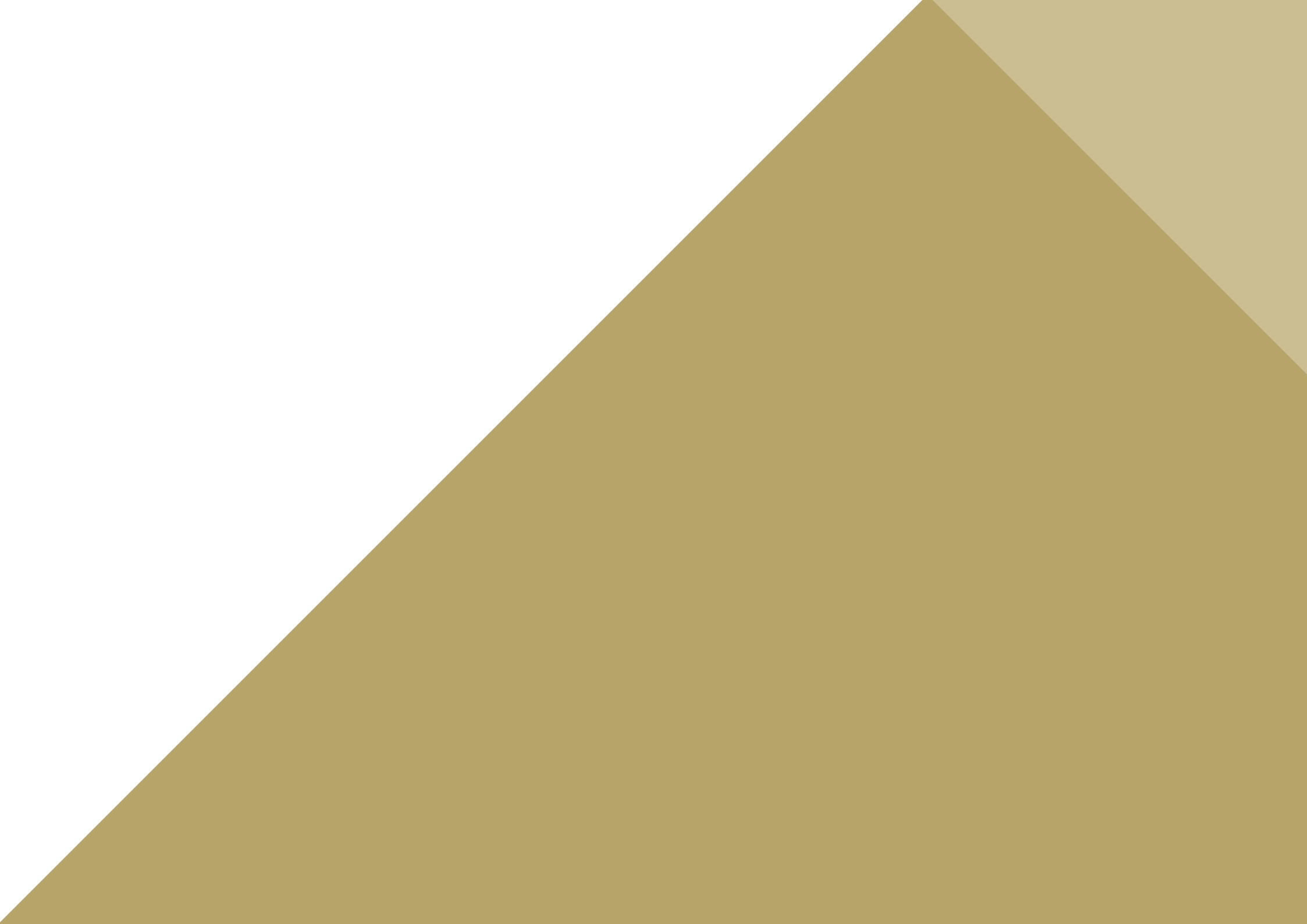
**Protection Sociale**

**Sport**



# SOMMAIRE

10		<b>Education</b>	Rappel des défis et des objectifs
11		Point de mise en œuvre des réformes	
22		Point sur la mise en œuvre des projets	
35		Annexe	
42		<b>Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir - Sèmè City</b>	Rappel des défis et des objectifs
44		Point sur la mise en œuvre du projet	
53		Annexe	
62		<b>Santé</b>	Rappel des défis et des objectifs
64		Point de mise en œuvre des réformes	
74		Point sur la mise en œuvre des projets	
86		<b>Protection sociale</b>	Rappel des défis et des objectifs
87		Point de mise en œuvre des réformes	
92		Point sur la mise en œuvre des projets	
104		<b>Sport</b>	Rappel des défis et des objectifs
105		Point de mise en œuvre des réformes	
108		Point sur la mise en œuvre des projets	







EDUCATION



# 1. Rappel des défis et des objectifs

Le système éducatif est caractérisé notamment par des contre-performances persistantes dues essentiellement au défaut de qualité de l'enseignement et son inadéquation avec les besoins du marché de l'emploi, le manque d'infrastructures adéquats, l'insuffisance de matériel didactique, la mauvaise gestion du corps enseignant et le déficit d'orientation des étudiants.

L'éducation est l'un des leviers sur lequel le Gouvernement a décidé d'agir pour assurer le décollage économique du Bénin. En effet, seule une éducation de qualité orientée vers le développement permettra de fournir les compétences nécessaires au système productif pour réaliser la transformation structurelle de l'économie du pays. C'est aussi le renforcement du capital humain de notre nation qui permettra le décollage économique du pays.

En conséquence, de grandes actions ont été envisagées, afin d'impacter significativement le secteur de l'éducation. Elles visent essentiellement à (i) améliorer la coordination du secteur de l'Education, (ii) améliorer les performances du système éducatif et la promotion

de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Il est prévu la poursuite de l'accès équitable des filles et garçons à l'enseignement, l'amélioration de la gestion du flux au niveau de tous les cycles de l'enseignement, le renforcement de l'offre et de la qualité de l'enseignement (formation des enseignants, renforcement et amélioration de l'encadrement pédagogique, des infrastructures et des équipements de laboratoire, etc.). Enfin, il est prévu l'amélioration de l'efficacité interne du système éducatif et le renforcement de la formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de travail.

Les réformes, les programmes et les projets initiés à cet effet sont classés dans 5 domaines : i) amélioration de la coordination du secteur de l'éducation ; ii) amélioration de la qualité de l'éducation ; iii) adaptation du système d'enseignement aux besoins réels du pays et des entreprises ; iv) restructuration et repositionnement du secteur de la recherche et v) promotion de l'alphabétisation et de l'Education des adultes.



## 2. Point de mise en œuvre des réformes

Les réformes visent principalement à renforcer la gouvernance du secteur pour assurer l'amélioration du taux d'accès des citoyens à une éducation de qualité.

Réformes achevées	Réformes en cours
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'un nouveau Conseil National de l'Education</li><li>2. Mise en place d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE)</li><li>3. Amélioration de l'approche de construction d'infrastructures dans le secteur de l'éducation</li><li>4. Adoption d'une nouvelle carte universitaire</li><li>5. Création de la Cité de l'Innovation et du Savoir</li><li>6. Adaptation du système d'enseignement et de formation professionnelle aux besoins réels du pays et des entreprises</li><li>7. Introduction de l'Anglais et de l'Informatique au niveau initiatique au primaire et obligatoire à l'Enseignement secondaire &amp; supérieur</li><li>8. Amélioration du dispositif de gestion des enseignants vacataires</li><li>9. Promotion de l'alphabétisation et de l'Education des adultes</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>10. Mise en place de la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ) pour le contrôle de qualité l'élaboration de manuels</li><li>11. Création de l'Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation</li><li>12. Création de l'Agence pour la Qualité et l'Evaluation dans l'Enseignement Supérieur</li><li>13. Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial de promotion et de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation</li></ol>



## MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Créé depuis Avril 2009, le Conseil National de l'Éducation n'a pu véritablement assumer les fonctions d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation de la politique éducative au Bénin. Les principaux éléments de la réforme opérée en 2018 qui a conduit à l'installation en janvier 2020 du nouveau conseil de l'éducation au Bénin sont :

- › L'amélioration de la structure de la composition du Conseil National de l'Éducation qui est élargie à l'ensemble des principales parties prenantes du système ;
- › La définition de critères précis à remplir pour être admis en tant que membres du Conseil National de l'Éducation ;
- › L'introduction du principe d'élection de certains membres par leurs pairs et de la sélection d'autres membres par appel à candidature ;
- › Le renforcement de l'indépendance et du pouvoir de décision du CNE qui est désormais compétent notamment i) pour définir les normes et standards techniques applicables dans le système éducatif national notamment en ce qui a trait aux standards des infrastructures, aux contenus des programmes, aux stratégies d'évaluation des apprentissages, aux normes pédagogiques et de qualité, ii) pour apprécier ou définir les politiques et stratégies de financement du secteur de l'éducation ; iii) pour donner un avis conforme sur les projets de nomination aux postes de responsabilité et sur les mutations d'ensemble du personnel du secteur de l'éducation, iv) pour donner un avis conforme sur les projets d'homologation et de certification des établissements, etc. ; et,
- › Le renforcement des fonctions de coordination du système éducatif à travers les relations directes avec les acteurs des dif-

férents ordres d'enseignement ; ce qui facilite la synergie entre les différentes composantes du système éducatif national, ainsi qu'entre les secteurs public et privé.

### Résultats / effets / impacts

Il est attendu que la réforme induise une dépolitisation progressive de l'administration du système éducatif et l'amélioration de la qualité de sa gouvernance.

## MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA GESTION DE L'ÉDUCATION (SIGE)

En vue de disposer d'une base de données fiable pour le pilotage du système éducatif au niveau des enseignements maternel, primaire secondaire et technique, le gouvernement a mis en service depuis 2016 un Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation encore appelé Educmaster. Il s'agit d'une application web disposant des principales fonctionnalités ci-après :

- › Suivi du parcours et des résultats scolaires des apprenants à partir d'un identifiant unique qui est désormais attribué à chaque apprenant (numéro Educmaster) ;
- › Suivi de la répartition des établissements scolaires publics et privés sur toute l'étendue du territoire national ;
- › Suivi des besoins des établissements scolaires en personnel enseignant et en ressources matérielles et pédagogiques ;
- › Planification des emplois du temps des enseignants, suivi des présences au cours, des nombres heures effectuées et des heures de vacation ; et,
- › Gestion et suivi de la carrière du personnel enseignant au niveau de l'enseignement maternel et primaire.



L'utilisation du SIGE est rendue obligatoire au niveau de l'ensemble des établissements publics et privés des enseignements maternel, primaire secondaire et technique.

### Résultats / effets / impacts

Les premiers effets de la réforme sont :

- › Elimination des pratiques d'émission de faux bulletins de notes pour les élèves notamment pour des élèves en échec scolaire qui désirent s'inscrire en classe supérieure ;
- › Amélioration du suivi administratif des enseignants notamment du suivi des heures de travail effectuées au niveau des enseignements secondaire et technique ;
- › Création du portail des examens et concours du Bénin permettant l'accès en ligne aux résultats des divers examens et concours : <https://www.eresultats.bj/>

### AMÉLIORATION DE L'APPROCHE DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

En 2016, il a été fait le constat que dans tous les ordres d'enseignement au Bénin, l'offre publique d'infrastructures scolaires et universitaires ainsi que des équipements ne suivent pas le rythme d'accroissement des apprenants malgré l'augmentation des ressources financières mobilisées pour le secteur. Parmi les facteurs explicatifs du taux d'exécution des budgets annuels d'investissement qui est inférieur à 45%, on peut citer l'insuffisance de projets structurants, la dispersion des expertises techniques entre les trois ordres d'enseignement, la mauvaise préparation des dossiers, la faible capacité des acteurs, les défaillances dans la définition des normes de construction et dans le suivi des travaux, etc.

Pour corriger ces insuffisances, le Gouvernement a adopté une

approche holistique qui a consisté à créer en 2018 une agence dénommée « Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE) ». L'ACISE est désormais l'unique structure chargée de la mise en œuvre des projets d'infrastructures scolaires et universitaires au plan national. A ce titre, elle est chargée de mutualiser les ressources matérielles, financières et humaines affectées aux travaux du secteur et de mettre en place une organisation permettant l'exécution des travaux dans le respect des contraintes de délais et des normes techniques requises tout en assurant des économies d'échelle. L'agence assure pour les trois ordres d'enseignement, pour les partenaires techniques et financiers et pour les communes, la responsabilité de maître d'ouvrage délégué dans la conduite des activités relatives :

- › Aux études, au contrôle et à la réalisation des infrastructures ;
- › À la passation des marchés relatifs aux infrastructures, aux équipements et à leur maintenance en collaboration avec les directeurs techniques ;
- › Au suivi de l'exécution et à la réception des contrats et des travaux ;
- › À l'organisation de la gestion durable des équipements suivant les normes convenues ;
- › À l'identification et à la mobilisation des partenaires et des ressources ; et
- › à la gestion financière et à la production des comptes périodiques.

### Résultats / effets / impacts

La création et l'opérationnalisation de l'ACISE a permis d'accélérer l'exécution des travaux de construction des infrastructures dans le secteur éducatif.



## ADOPTION D'UNE NOUVELLE CARTE UNIVERSITAIRE

La liste des centres de formation universitaires a été rationalisée pour tenir compte des demandes de formation et des moyens disponibles pour un encadrement adéquat des étudiants. Ainsi après 2016, le Gouvernement a fait abstraction de toutes considérations politiques pour faire passer le nombre d'universités publiques de sept (7) à quatre (4). La nouvelle carte universitaire comporte deux (2) universités pluridisciplinaires et deux (2) universités thématiques.

Les universités pluridisciplinaires offrent des formations principalement dans les domaines des sciences techniques et sociales, du commerce, du droit, de l'économie, de la santé, de la protection sociale, des services, des lettres et arts. Il s'agit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et l'Université de Parakou (UP).

Les deux universités thématiques retenues par le Gouvernement sont l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) d'Abomey et l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) de Porto-Novo.

### Résultats / effets / impacts

Il est attendu que la restructuration de la carte universitaire permette d'optimiser les allocations en ressources humaines, financières et matérielles pour accroître l'efficacité organisationnelle des universités dans la gestion des formations et des œuvres universitaires.

## CRÉATION DE LA CITÉ DE L'INNOVATION ET DU SAVOIR

Le Gouvernement de la rupture ambitionne de faire de l'éducation un secteur porteur de croissance économique. Aussi a-t-il entrepris depuis 2016 la création au Bénin d'une Cité Internationale

de l'Innovation et du Savoir dénommée Sèmè City. Une agence en charge du développement de la Cité est déjà opérationnelle et travaille à mettre en place les conditions pour faire émerger une économie du savoir, pourvoyeuse d'emplois et de prospérité. Sèmè City a pour vocation de proposer un cadre favorisant l'émergence de centres d'excellence en formation et recherche. Le centre privilégie l'utilisation de technologies éducatives numériques et des curricula multilingues à fort contenu pratique en lien avec les besoins du marché. Il encourage la mise en place de partenariats entre les instituts d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises au niveau national et international. Il soutient le développement et la commercialisation d'idées novatrices et de produits/services innovants à impact économique et social significatif.

La cité se construit par phases successives. Le projet est déployé sur un site de 200 ha selon une approche de développement urbain intégré pour en faire un cadre de recherche scientifique dédié au prototypage et à l'incubation de solutions technologiques et numériques innovantes.





### Résultats / effets / impacts

Depuis 2018, des programmes de formation et de recherche sont offerts dans les locaux temporaires (campus de 7 500 m<sup>2</sup>) de Sèmé City grâce à divers partenariats au nombre desquels :

- › Le partenariat avec Epitech, école de référence en innovation et expertise informatique qui a enregistré 170 étudiants dans le programme de licence offert au niveau de la cité à la rentrée 2020.
- › Le partenariat avec Africa Design School portée par l'école de Design Nantes Atlantique (56 étudiants ont été enregistrés dans la filière de Design numérique et de Design graphique au titre du 1er programme de licence en Design mis en place en Afrique de l'Ouest.
- › Le partenariat avec X-TechLab, la première plateforme d'Afrique Subsaharienne dédiée à la formation aux techniques de rayonnement X : l'école compte 65 participants en provenance de 8 pays d'Afrique subsaharienne.
- › L'accord de coopération décentralisée entre la commune de Sèmè-Podji, la Région Hauts-de-France et le Pôle ME-DEE pour une collaboration sur la ville durable et six (6) projets de solutions en écoconstruction, transformation de déchets ménagers et énergies renouvelables à implémenter à Sèmè-Podji.

### ADAPTATION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX BESOINS RÉELS DU PAYS ET DES ENTREPRISES

Le diagnostic du système d'enseignement technique et professionnel a révélé qu'il est caractérisé par : i) une indifférence aux mutations socioéconomiques, ii) l'inexistence d'un système d'ob-

servation du marché du travail, iii) l'insuffisance des capacités d'accueil et l'inégale répartition des structures de formation dans les départements, iv) la faible qualité du système d'encadrement des formateurs, v) des équipements techniques et pédagogiques obsolètes, vi) la faible qualité de la formation technique et professionnelle influant négativement sur son attractivité, vii) une gouvernance centralisée et peu inclusive des parties prenantes, viii) un financement insuffisant et peu diversifié.

Pour corriger le constat de l'inadéquation par rapport aux besoins de l'économie nationale de la plupart des formations d'ordre général financées à grands frais, le gouvernement a adopté en 2019 une nouvelle stratégie nationale de développement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle. Les principaux points de la feuille de route de la stratégie sont :

- › Construire des infrastructures adaptées pour améliorer les conditions de la formation technique et professionnelle ;
- › Diversifier les filières de formation dans une optique entrepreneuriale en priorisant les secteurs stratégiques porteurs de croissance accélérée que sont les métiers du BTP, le numérique, les métiers de l'eau, l'artisanat agricole, le tourisme, les énergies renouvelables, les textiles, la maintenance mécanique ;
- › Diversifier les modalités de formation et augmenter les capacités d'accueil du sous-secteur pour le rendre visible et attractive ;
- › Mettre en place une politique d'assurance qualité et d'employabilité de la formation technique et professionnelle ;
- › Créer une plate-forme numérique de capitalisation et de diffusion des innovations technologiques ; et,
- › Penser des modes innovants de financement à travers des mécanismes tels que le financement par la taxe d'apprentissage, des subventions de financement des demandes de formation des entreprises, l'implication des acteurs privés, etc.

La table ronde pour la recherche de partenariats en vue de la mise en œuvre de la réforme, tenue en février 2020 a permis d'enregis-



trer des intentions de financement estimées à plus de 323 milliards de F CFA. En attendant la mobilisation des ressources, le Gouvernement a consenti un budget de plus de trois milliards de francs CFA pour démarrer la mise en œuvre des mesures d'urgence convenues dans le cadre de la réforme.

### Résultats / effets / impacts

L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle permettra d'inverser la tendance actuelle en orientant au moins 70% des apprenants en fin du 1er cycle de l'enseignement secondaire général vers les spécialités du secteur de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle. Ce qui à terme améliorera l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et contribuera ainsi à renforcer les performances économiques des entreprises.

## INTRODUCTION DE L'ANGLAIS ET DE L'INFORMATIQUE AU NIVEAU INITIATIQUE AU PRIMAIRE ET OBLIGATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE & SUPÉRIEUR

Au niveau des enseignements maternel et primaire, la réforme vise à outiller les apprenants à développer des compétences linguistiques devant leur permettre de communiquer aisément en anglais par l'acquisition des compétences en expression orale du Cours d'initiation (CI) au Cours élémentaire niveau 1 (CE1) et en lecture et rédaction du Cours élémentaire niveau 2 (CE2) au Cours Moyen niveau 2 (CM2). Les compétences acquises en anglais sont désormais évaluées dans le cadre de l'examen du certificat d'études primaires.

S'agissant de l'informatique, son introduction dans les enseignements maternel et primaire est faite selon les approches de découverte et manipulation de l'outil informatique par les écoliers et les classes numériques.

Au niveau de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle, la réforme de l'enseignement de l'Anglais est intégrée dans la Stratégie de l'enseignement secondaire général. Quant à l'informatique, son enseignement et les approches pédagogiques sont réformés en relation avec le ministère en charge du numérique. Aussi, des mesures sont prises pour généraliser l'usage du numérique grâce à l'installation dans tous les lycées et Collèges des salles numériques alimentées par des panneaux solaires à défaut par l'énergie électrique conventionnelle.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'anglais est une exigence pour accéder aux formations de master dans les facultés classiques.

### Résultats / effets / impacts

Des enseignants de langue anglaise qualifiés sont recrutés et le programme de langue anglaise est en phase d'expérimentation. L'introduction de l'anglais et de l'informatique à l'école a déjà impacté près de 40 000 élèves.

Les mesures visant à développer l'usage du numérique ont permis d'équiper les établissements pour développer le e-learning :

- › Douze (12) établissements secondaires disposent chacun d'une salle multimédia équipée et des salles multimédias sont en cours d'installation dans vingt-quatre (24) autres établissements ;
- › Des formations en informatique et numérique sont dispensées dans les lycées techniques et professionnelles pour former des producteurs multimédias, des développeurs web ; et,
- › Une plateforme de partage de contenus pédagogiques multimédias est créée.





## AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES ENSEIGNANTS VACATAIRES

Avant 2016, les sous-secteurs des enseignements maternel et primaire, secondaire, technique et professionnel faisaient recours aux enseignants vacataires pour résorber les déficits récurrents de personnel enseignant. Le système mis en place ne facilitait pas le contrôle de la réalité et de la bonne évaluation des allocations payées et ne garantissait pas non plus la qualité de la formation des apprenants et la couverture intégrale des besoins en enseignants. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement, une amélioration a été apportée par la mise en place d'un dispositif de placement d'agents aspirants à l'exercice du métier d'enseignant. Le nouveau dispositif consiste à recruter des enseignants intérimaires à partir d'un fichier d'agents préqualifiés pour l'exercice de la fonction d'enseignants. Dans ce cadre, les mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la qualité de l'enseignement et assurer une plus large couverture des besoins sont :

- › L'instauration d'un test de recrutement des aspirants aux métiers d'enseignant pour constituer une base de données de compétences d'enseignants qualifiés ;
- › L'adoption du principe de la polyvalence dans les matières enseignées pour optimiser l'utilisation des aspirants disposant de compétences adéquates dans des disciplines connexes à leurs matières de base ; et,
- › L'augmentation du quota hebdomadaire d'heures de cours qui passe de 22 à 30 heures au niveau des enseignements secondaires et techniques.

Les conditions d'emplois des aspirants au métier d'enseignant ont été améliorées à travers les mesures ci-après :

- › L'octroi d'une prime d'éloignement aux enseignants aspirants appelés à intervenir dans certaines localités déshéritées ;
- › L'extension aux aspirants du bénéfice du même régime de couverture médicale que les enseignants, agents de l'Etat ;

- › La déclaration des rémunérations des aspirants à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et le paiement pour leur compte de cotisations sociales qui leur ouvrent droit au bénéfice de pension de retraite ; et,
- › Le renforcement du suivi administratif et de l'encadrement pédagogique notamment à travers le déploiement d'une plateforme informatique d'échanges d'informations entre les différentes parties prenantes du système éducatif.

### Résultats / effets / impacts

La réforme a permis de combler le déficit en enseignants dans les enseignements maternel et primaire et dans certaines matières fondamentales telles que le Français, les Mathématiques, les PCT dans l'enseignement secondaire, technique et professionnel.

Afin d'améliorer la qualité des prestations des enseignants recrutés, les innovations apportées au dispositif ont permis de leur faire bénéficier d'un encadrement pédagogique au même titre que leurs collègues agents de la fonction publique.

## PROMOTION DE L'ALPHABÉTISATION ET DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

La réforme est mise en œuvre notamment à travers l'encadrement des activités d'enseignement / apprentissage et des évaluations finales dans les centres / espaces privés d'alphabétisation. Elle vise à accélérer l'alphabétisation des adultes à travers des offres sectorielles centrées sur les besoins des couches socioprofessionnelles. A cet effet, le mode d'enseignement a évolué pour une approche intégrée qui a remplacé la méthode du syllabaire et du calculateur. Aussi la gestion du système de l'alphabétisation a été décentralisée pour impliquer les communes.



### Résultats / effets / impacts

Les résultats déjà obtenus sont entre autres :

- › L'ouverture de 12 centres d'apprentissage accéléré ;
- › L'ouverture de (19) centres d'alphabétisation par 5 Communes ;
- › La création de 1 436 centres d'alphabétisation qui ont accueilli 39 625 bénéficiaires dont 10 812 ont réussi les évaluations finales ; et,
- › Le relèvement du taux de participation des femmes (59,82%) qui a permis d'accroître leur autonomie et d'améliorer leur petit commerce.

### MISE EN PLACE DE LA DIRECTION DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA QUALITÉ (DIPIQ) POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ L'ÉLABORATION DE MANUELS

La réforme vise à renforcer les outils de contrôle de la qualité des manuels scolaires. Une « politique du manuel scolaire dans les établissements des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle au Bénin » est en attente d'adoption. La nouvelle politique révisé les dispositions existantes en matière de contrôle de qualité des manuels pour :

- › Mettre en place une régulation publique de la conception / rédaction du manuel scolaire grâce à la création d'un vivier de concepteurs / rédacteurs de manuels scolaires et de conditions d'émergence de manuels scolaires de qualité et la promotion des manuels scolaires intégrés ;
- › Assurer une prise en charge de l'édition des manuels scolaires par l'instauration d'une politique éditoriale dans le sous-secteur et la révision des conditions d'agrément ; et,

- › Améliorer la distribution des manuels scolaires en assurant leur disponibilité dans chaque établissement et pour chaque apprenant.

### Résultats / effets / impacts

La finalisation de la réforme permettra de :

- › Contenir l'explosion des concepteurs de manuels scolaires et de cahiers d'activités des plus médiocres aux plus faux ;
- › Promouvoir une industrie béninoise du manuel scolaire ;
- › Rendre les manuels scolaires accessibles aux apprenants ;
- › Généraliser l'utilisation quantitative et qualitative des manuels scolaires ; et,
- › Intégrer le numérique dans le secteur de l'édition scolaire nationale.

### CRÉATION DE L'AGENCE BÉNINOISE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Les textes statutaires de l'Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI) sont en attente d'adoption par le Conseil des Ministres. La mission de l'ABRI est de concevoir, planifier, développer, valoriser et évaluer la recherche scientifique et l'innovation au Bénin, dans les secteurs prioritaires de l'Etat. La création de l'ABRI et le mandat qui lui est dévolu sont en complémentarité et en cohérence avec la nouvelle carte universitaire. Son mandat est notamment de :

- › Contribuer à la mise en place d'un cadre stratégique de valorisation des initiatives de recherche et d'innovation ;
- › Contribuer à mettre en place un réseau de partenariat et une stratégie pérenne de recherche de financement pour la recherche et l'innovation ;



- › Coordonner les activités de prestations et de production pour générer des revenus propres pour la recherche ;
- › Mesurer l'impact des financements alloués par l'Etat sur la production scientifique et le développement socioéconomique ; et,
- › Animer un cadre de concertation public privé, pour un fonctionnement dynamique du secteur de la recherche et de l'innovation.

### Résultats / effets / impacts

La création de l'ABRI permettra de dynamiser l'environnement global de la recherche et de l'innovation grâce à l'implantation d'outils et de bonnes pratiques professionnelles d'évaluation et de valorisation de la production scientifique et technologique.

## CRÉATION DE L'AGENCE POUR LA QUALITÉ ET L'ÉVALUATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les textes statutaires de l'Agence Béninoise d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur (ABAQES) sont élaborés et ont reçu l'avis du Conseil National de l'Éducation. La mission de l'ABAQES est d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur dans les établissements publics et privés conformément aux orientations, normes et standards définis par le Conseil National de l'Éducation (CNE). L'agence sera principalement chargée de :

- › Mettre en place un mécanisme d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur ;
- › Mettre en place des procédures formelles pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur suivant les normes et procédures définies par le CNE ;
- › Évaluer périodiquement les enseignements, les outils et méthodes pédagogiques dans les établissements et les filières ;
- › Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leur

- procédure interne d'assurance qualité et d'auto-évaluation ; et,
- › Évaluer les programmes de formation en vue de l'obtention ou du renouvellement de l'accréditation.

### Résultats / effets / impacts

L'opérationnalisation de l'ABAQES permettra d'assurer effectivement le contrôle et l'évaluation du respect des normes et standards de qualité dans l'enseignement supérieur sur toute l'étendue du territoire national. Elle offrira des garanties quant à la qualité des parcours de formation proposés aux étudiants et leur cohérence avec les objectifs annoncés.

## ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME SPÉCIAL DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Il s'agira d'apporter des réponses urgentes aux problèmes qui minent le secteur de l'enseignement supérieur et qui constituent des freins à la promotion de la qualité et de la gouvernance orientée vers une université moderne et de développement. De plus, s'imposent la transformation du secteur, sa mise en cohérence avec les autres secteurs de l'éducation et de la formation.



### Résultats / effets / impacts

Le programme vise à :

- › Asseoir une politique et un régime de gouvernance des universités nationales ;
- › Mettre en place un fichier national pour les aspirants à l'enseignement supérieur ;
- › Instaurer un nouveau mécanisme de recrutement dans l'enseignement supérieur ;
- › Etablir un mécanisme visant à corriger les faiblesses du système actuel en assurant un renforcement du mécanisme du CAMES par des mécanismes internes complémentaires ;
- › Mettre en place un dispositif de recrutement d'enseignant de réputation internationale, dans des filières et des disciplines spécifiques en vue d'accomplir des missions d'enseignement ;
- › Mettre en place un mécanisme de contrôle et d'inspection dans l'enseignement supérieur ;
- › Instaurer un mécanisme d'évolution hors hiérarchie au profit des enseignants-chercheurs ;
- › Instaurer des mesures spécifiques d'incitation à la recherche universitaire et à l'innovation ;
- › Définir une nouvelle gouvernance des universités publiques ; et,
- › Définir un nouveau mode de gestion financière des universités publiques.





### 3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Renforcement du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI)
- ▲ Soutien à la construction des salles de classe et aux équipements mobiliers dans l'enseignement secondaire
- ▲ Appui à l'enseignement secondaire
- ▲ Développement de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle
- ▲ Mise en œuvre de la stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
- ▲ Construction d'une école polytechnique à Ouidah
- ▲ Construction des résidences universitaires à Ouidah pour une capacité de trois mille lits
- ▲ Construction de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) de Lokossa
- ▲ Extension de l'Institut de Mathématiques et des Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo

**Reconstruire le système éducatif en phase  
avec nos ambitions économiques**





# Renforcement du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI)

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectif général

- › Contribuer à la rétention dans les écoles primaires ;
- › Renforcer l'alimentation scolaire au Bénin en développant les liens avec la production locale pour améliorer la diversité alimentaire et la nutrition

### Objectifs stratégiques

- › Assurer régulièrement la fourniture des repas scolaires aux élèves des écoles primaires publiques pour accroître leur assiduité à l'école et leurs performances scolaires
- › Utiliser l'école comme un point d'entrée pour faire converger les appuis à l'éducation, à l'agriculture et à la santé
- › Investir dans le développement du cadre institutionnel pour améliorer le pilotage, la coordination et le suivi du programme d'alimentation scolaire au Bénin

### Résultats attendus

- › Les élèves des écoles retenues reçoivent quotidiennement un repas au moins à l'école. Sous réserve des disponibilités de ressources, l'effectif de 1574 écoles de la première année de mise en œuvre pourrait progressivement augmenter sur les 4 années du projet
- › La proportion des denrées locales achetées auprès des petits producteurs pour les cantines scolaires augmente progressivement de 10% chaque année
- › Le comité de pilotage est mis en place et opérationnel

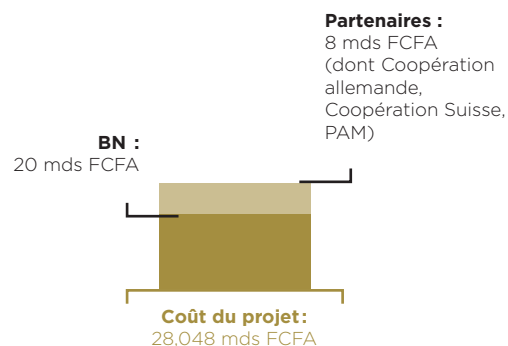
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › 66 communes dans les 12 départements du Bénin
- › Bénéficiaires directs : Élèves et producteurs locaux
- › Bénéficiaires indirects : Enseignants, parents d'élèves, communautés locales et collectivités locales

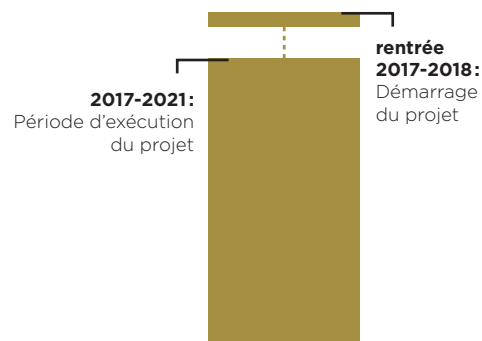
### Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution : PAM - BENIN

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Organisation de la table ronde des PTF : 15 milliards de FCFA sont mobilisés depuis le démarrage du Programme en octobre 2017
- › Signature de protocole d'accord avec le PAM
- › Mise en place du cadre institutionnel de suivi du Programme.
- › Réouverture des cantines scolaires gouvernementales
- › Mobilisation des communautés à la base
- › Couverture des 77 communes par le Programme

### Résultats immédiats/effets

- › Amélioration des niveaux de scolarisation des apprenants, et des indicateurs de scolarisation liés au genre
- › Réduction des abandons scolaires
- › Toutes les 77 communes sont impactées
- › 605 243 écoliers servis dans 3 851 écoles, soit une couverture de 51% des écoles du Bénin
- › Environ 1000 emplois directs et indirects créés
- › Promotion de l'hygiène alimentaire et nutritionnelle dans les établissements scolaires
- › Promotion de la participation communautaire
- › Renforcement du capital humain

### Perspectives

- › Mobiliser de nouveaux partenaires afin d'assurer une couverture optimale des bénéficiaires
- › Promouvoir les jardins scolaires pour accompagner les cantines scolaires
- › Renforcer l'usage systématique des mesures d'hygiène et d'assainissement dans les écoles
- › Mettre en œuvre les mesures préconisées pour la réalisation de l'ODD 13 relative à la lutte contre les changements climatiques
- › Réaliser des points d'eau et forages dans les zones ayant un accès difficile à l'eau potable





# Soutien à la construction des salles de classe et aux équipements mobiliers dans l'enseignement secondaire

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs

- › Construire et équiper en mobilier 750 salles de classe et 370 blocs de latrines à quatre cabines dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG)
- › Renforcer les capacités des acteurs

### Résultats attendus

- › 750 salles de classe sont construites et équipées
- › 370 blocs de latrines à 4 cabines sont construites

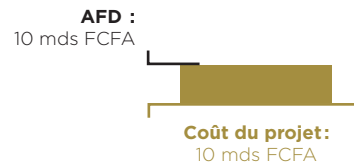
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › 96 sites (CEG) concernées : Borgou, Alibori, Ouémé, Plateau, Zou, Collines

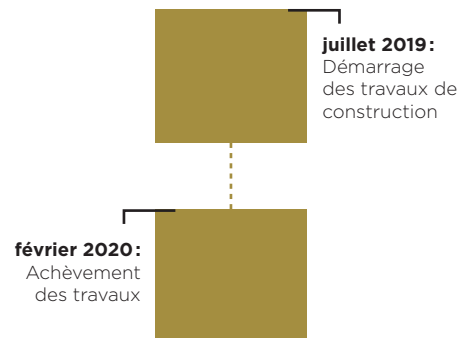
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
- › Structure d'exécution: Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE)
- › AMO: Groupement Sofreco et Pers BTP
- › MOE : Groupement ACL Consulting et K2 Architect Inte, Le MODULOR & BAOBAB Sar, INTEGC/2IGC/ BEI CORPS, HERIS AFRIQUE SAR, Groupement SATA AFRIQUE/RICH'ARC INTER, Groupement HIRAM/ TECKNICART INGENIEURS
- › Entreprises adjudicataires : DYSJECKSA, SISAM SARL, SOTON & FILS, SOSAF/TEG, LE BONUS/ AGBT & FILS (2 lots), AF GROUP/ SITCB, SEIB SA, GENERTEL GROUPE/AMAS SERVICES, ABS-BTP/ ESPERANCE 2001, SGP/TOBI & FILS

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Construction en cours de 620 salles de classe sur les 680 prévues et de 310 blocs de latrines à 4 cabines
- › Elaboration d'un document cadre sur les normes de l'ESG
- › Rédaction des fonctionnalités et des cahiers de charges pour le développement du SIGE
- › Lancement de la DP pour le développement du SIGE
- › Elaboration du rapport diagnostic des douze (12) communes pilotes de la carte scolaire
- › Elaboration des modèles de simulations des 12 communes de la carte scolaire
- › Elaboration des tableaux de bord au niveau central, départemental et communal

### Résultats immédiats/effets

- › Plus de disponibilité de salles dans les collèges pour accueillir les élèves
- › L'accès aux toilettes dans les collèges est amélioré

### Perspectives

- › Réception des 620 salles de classe au plus tard le 30 mai 2021
- › Réception des 60 salles de classe du dernier lot restant au plus tard le 15/09/2021
- › Mise à niveau le SIGE
- › Finalisation la carte scolaire
- › Validation le cadre normatif de l'enseignement secondaire



# Appui à l'enseignement secondaire

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs et résultats attendus

- › Contribuer au renforcement du capital humain du Bénin
- › Mettre en œuvre le PSE au niveau des collèges et lycées
- › Apporter des réponses rapides aux problèmes d'accès, de qualité et de pilotage académique et administratif des collèges

### Résultats attendus

- › Accès de 12400 apprenants aux collèges dont 40% de filles
- › Amélioration de la qualité des apprentissages à travers un dispositif déconcentré d'animation pédagogique et la formation de 50 inspecteurs
- › Meilleure gestion des collèges à travers le dispositif de la vie scolaire, la formation de 2400 personnels de direction de 800 collèges
- › Renforcement de l'enseignement des sciences au collège et l'attractivité de ces filières

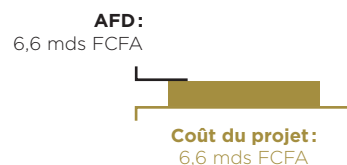
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national

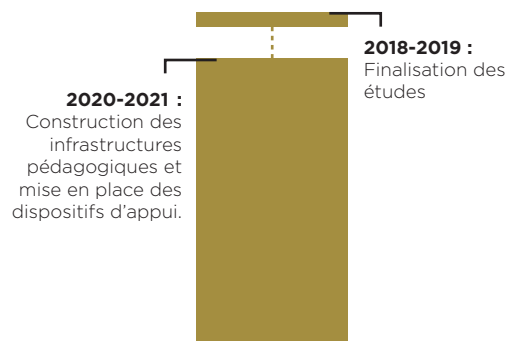
### Cadre institutionnel

- › MO : MESTFP

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Réception de 248 salles de classes
- › Formation en cours de 50 élèves inspecteurs
- › Appui à l'encadrement pédagogique avec le renforcement des 12 inspections pédagogiques délégués en véhicules (12) et en matériels informatiques
- › Elaboration d'un plan science pour la dynamisation de l'enseignement des sciences
- › Formation de 2151 responsables d'établissement sur l'élaboration des projets d'établissement
- › Renforcement des capacités académiques et aptitudes professionnelles de 3 470 enseignants de maths et PCT
- › Elaboration du guide méthodologique de l'Animateur d'Etablissement

### Résultats immédiats/effets

- › Amélioration de l'accès au collège par la construction de 248 salles de classe et 112 blocs de latrines
- › Renforcement de l'inspection par la formation en cours de 50 élèves inspecteurs et des capacités des 12 IPD
- › Amélioration de l'encadrement pédagogique par la conception d'un nouveau réseau d'encadrement et d'animation pédagogiques (REAP) et la formation de 458 inspecteurs et CP en activité pour sa mise en œuvre
- › Renforcement de l'enseignement des sciences
- › Appui à la gouvernance par la formalisation et l'implémentation de la dimension vie scolaire au collège.

### Perspectives

- › Valider et mettre en œuvre le plan science
- › Finaliser le développement du Socle Commun de Compétence
- › Appuyer l'élaboration de la stratégie de l'ESG
- › Former les AE des établissements de l'ESTFP à l'utilisation de leur guide méthodologique



# Développement de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Construction/Réhabilitation de trois (03) centres de formation professionnelle et d'apprentissage (Kouandé, Djougou, Dogbo) et de quatre (04) lycées de référence (Ina, Bohicon, Lokossa, Kpondéhou)

### Résultats attendus

- › Les centres de formation professionnelle de Kouandé, Djougou et de Dogo sont construits/réhabilités et équipés
- › Les lycées techniques de référence d'Ina de Bohicon, de Lokossa et de Kpondéhou (Cotonou) sont construits, réhabilités et équipés

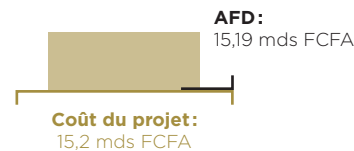
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Les trois (03) centres de formation professionnelle et d'apprentissage: Kouandé, Djougou et Dogbo
- › Les quatre (04) lycées de référence : Ina, Bohicon, Lokossa et Kpondéhou

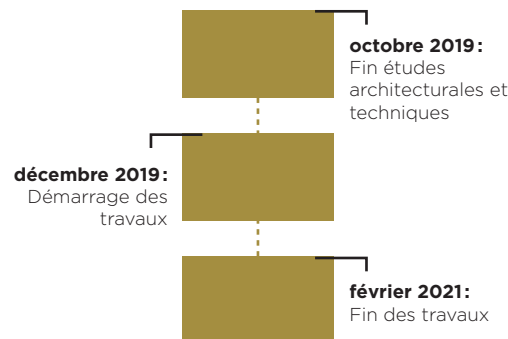
### Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE)
- › AMO: à recruter
- › MOE: à recruter
- › Entreprises adjudicataires: à recruter

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Validation des APS et disponibilité des APD de l'ensemble des 07 sites du projet pour la construction et la réhabilitation de 4 lycées techniques (Kpondéhou à Cotonou pour les métiers de la mécatronique, Lokossa pour les métiers de l'énergie, Bohicon pour les métiers des infrastructures et Ina pour les métiers de l'agriculture) et 03 centres de formation professionnelle et d'apprentissage à Dogbo, Djougou et Kouandé
- › Réalisation d'une étude de faisabilité sur la formation dans les métiers du Tourisme, de l'hôtellerie et la restauration au Bénin

### Résultats immédiats/effets

- › Etudes architecturales et techniques complètement achevées
- › Document de consultation des entreprises disponibles

### Perspectives

- › Lancer l'appel d'offre pour la sélection des entreprises (fin 2020)
- › Démarrer les travaux en mars 2021



# Mise en œuvre de la stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs et résultats attendus

- › Restructurer la couverture en offre d'EFTP pour produire des compétences demandées par le marché du travail et de l'emploi
- › Améliorer le pilotage de l'EFTP en lien avec l'emploi
- › Promouvoir la gouvernance partenariale de l'EFTP

### Résultats attendus

- › Accroissement de l'offre de formation d'EFTP (accès, qualité, équité)
- › Développement d'un système d'ingénierie de la formation et de certification réactif et flexible
- › Professionnalisation de la gouvernance de l'EFTP avec l'implication du secteur privé
- › Mise en place d'un mécanisme de financement diversifié et durable

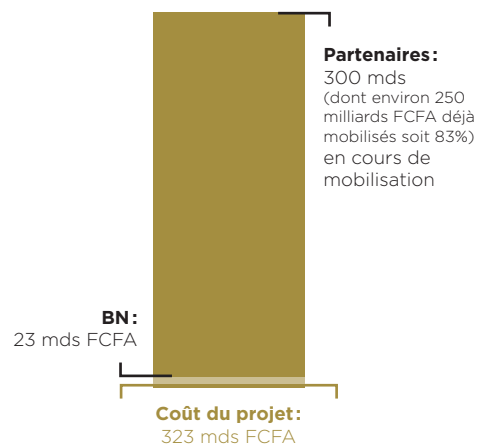
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national

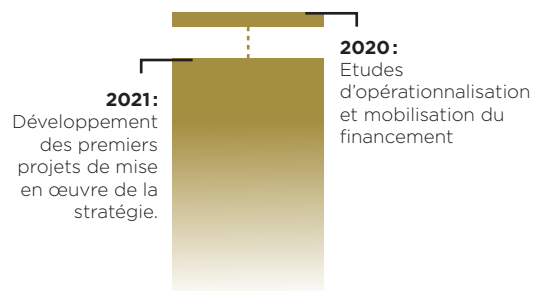
### Cadre institutionnel

- › MO : MESTFP
- › Orientation stratégique : Comité de Pilotage
- › Supervision et suivi : Comité Technique de coordination
- › Mise en œuvre : Cellule d'appui

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Organisation de la table ronde de partenariat pour le financement de la SN-EFTP en février 2020
- › Mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre de la SN-EFTP
- › Etude de faisabilité en cours pour la mise en place des programmes de développement de l'EFTP dans les six secteurs économiques prioritaires du PND (Agriculture, Energie, Numérique, Tourisme-Hôtellerie-Restaurant, Cadre de vie et Infrastructures, Artisanat)
- › Etude de faisabilité en cours sur les sujets transversaux (ingénierie de la formation, ingénierie curriculaire, certificateur, etc.)

### Résultats immédiats/effets

- › Instruction de plusieurs projets en cours (BAD 78 millions USD, AFD 20 millions Euros, GiZ 8 millions Euros)
- › Amélioration de la gouvernance de l'EFTP avec l'implication du secteur privé
- › Valorisation des métiers

### Perspectives

- › Démarrage des projets financés par la BAD et l'AFD en février-mars 2021
- › Démarrage du projet financé par la GIZ au second semestre 2021
- › Amélioration significative de l'offre de formation
- › Démarrage de l'instruction du projet sur financement Banque Mondiale



# Construction d'une école polytechnique à Ouidah

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs spécifiques

- › Construire et équiper un Institut Polytechnique de référence à Ouidah afin d'améliorer les offres de formation dans l'Enseignement Supérieur au Bénin

### Résultats attendus/Impacts

- › Construction/réhabilitation des Infrastructures de l'ex-TOBACCO de Ouidah

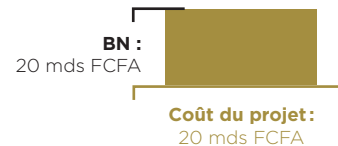
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Ouidah

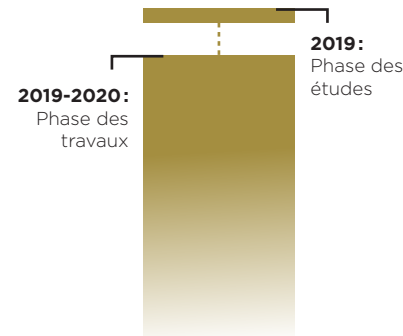
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- › Structure d'exécution: Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE)
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: Triumphus; Arte Charpentier
- › Entreprises adjudicataires: non encore sélectionnées

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › La définition des secteurs et métiers de l'Ecole Polytechnique de Ouidah en cours de validation
- › Le site est disponible et sécurisé
- › Les études sont en cours

### Résultats immédiats/effets

- › Projet en début de définition

### Perspectives

- › Finaliser les études sur la base du projet réorienté
- › Identifier des filières porteuses
- › Elaborer les curricula des filières de formation
- › Recenser les besoins en équipements



# Construction de résidences universitaires à Ouidah pour une capacité de trois mille lits

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs spécifiques

- › Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des étudiants sur le centre de formation universitaire de Ouidah

### Résultats attendus/Impacts

- › Viabiliser le domaine de 345 hectares affecté à la construction des résidences
- › Des blocs de dortoirs étudiants d'une capacité minimale de 2 760 lits
- › Une infirmerie
- › Une intendance
- › Une résidence pour l'intendant.
- › Un restaurant
- › Des aires de jeu

### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Ouidah

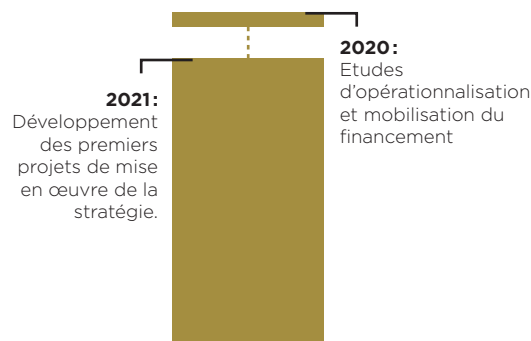
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- › Structure d'exécution : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE)
- › AMO : Louis Berger
- › MOE : Triumphus; Arte Charpentier
- › Entreprises adjudicataires: non encore sélectionnées

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Etudes architecturales et techniques en cours
- › Sélection du partenaire promoteur privé en cours

### Résultats immédiats/effets

- › Site disponible et sécurisé
- › Etudes en cours d'achèvement

### Perspectives

- › Finaliser les études architecturales et techniques
- › Rédiger les DAO des travaux et équipements
- › Construire, équiper et mettre en service les résidences





# Construction de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) de Lokossa

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectif spécifique

- › Construire et équiper les infrastructures administratives et pédagogiques de l'ENSET à Lokossa

### Résultats attendus/Impacts

- › Une guérite et de 40 mètres linéaires de clôture
- › Un bloc administratif de type R+1, de deux blocs pédagogiques de type R+1
- › Un atelier de mécanique générale, d'un atelier de mécanique automobile
- › Un atelier Génie Civil
- › trois ateliers pour électricité, d'électronique et froid
- › Une Bibliothèque et les travaux d'assainissement
- › Voirie et Réseaux Divers

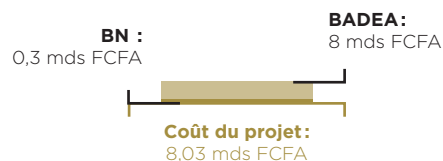
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Lokossa

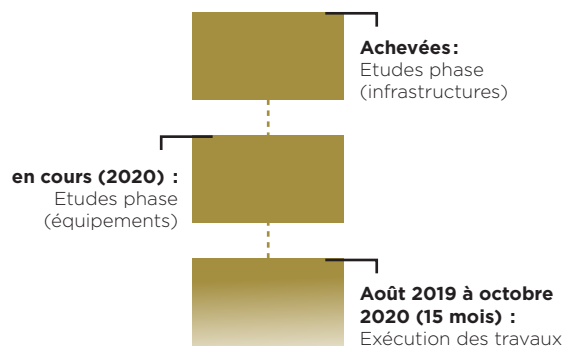
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- › Structure d'exécution : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE)
- › MOE : CABINET TRIUMPHUS

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Achèvement des études architecturales et techniques des infrastructures administratives et pédagogiques.
- › Rédaction du DAO
- › Elaboration DAO et recrutement d'une entreprise générale des travaux
- › Démarrage du chantier de construction des infrastructures (Guérite plus clôture, 1 bloc administratif de type R+1, 2 blocs pédagogique de type R+1, 1 bibliothèque biométrique, 6 ateliers, 1 local technique de la SBEE et les VRD)
- › Finalisation en cours des caractéristiques techniques des équipements pour les infrastructures réalisées (mobilier, équipements de bureau et machines des ateliers, etc...)

### Résultats immédiats/effets

- › Gros œuvre est achevé
- › Assainissement du site (caniveaux) est en cours
- › Les travaux de VRD sont à l'étape de terrassement

### Perspectives

- › Achever la construction et l'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques
- › Démarrer les cours pour la rentrée académique 2021-2022 sur le site





# Extension de l'Institut de Mathématiques et des Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectif spécifique

- › Construire les infrastructures pédagogiques et sociales pour l'extension de l'IMSP de Dangbo

### Résultats attendus / Impacts

- › Trois (03) villas de type F2
- › Trois (03) villas de type F3
- › Trois (03) villas de type F4
- › Une (01) résidence étudiant chercheur de type R+2
- › Un (01) bloc pédagogique de type R+1
- › Une (01) buanderie et les travaux d'assainissement et de Voirie et Réseaux Divers (VRD).

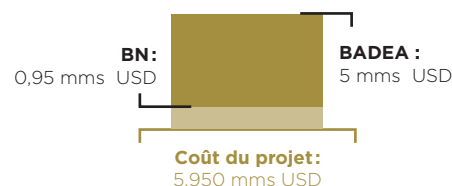
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Dangbo, Département de l'Ouémé

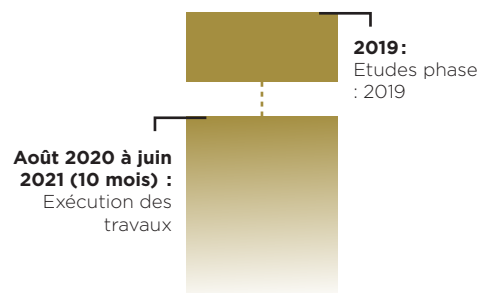
### Cadre institutionnel

- › MOE : CABINET SATA AFRIQUE
- › Supervision : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- › Exécution : Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE)

### Coût/financement



### Calendrier indicatif de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

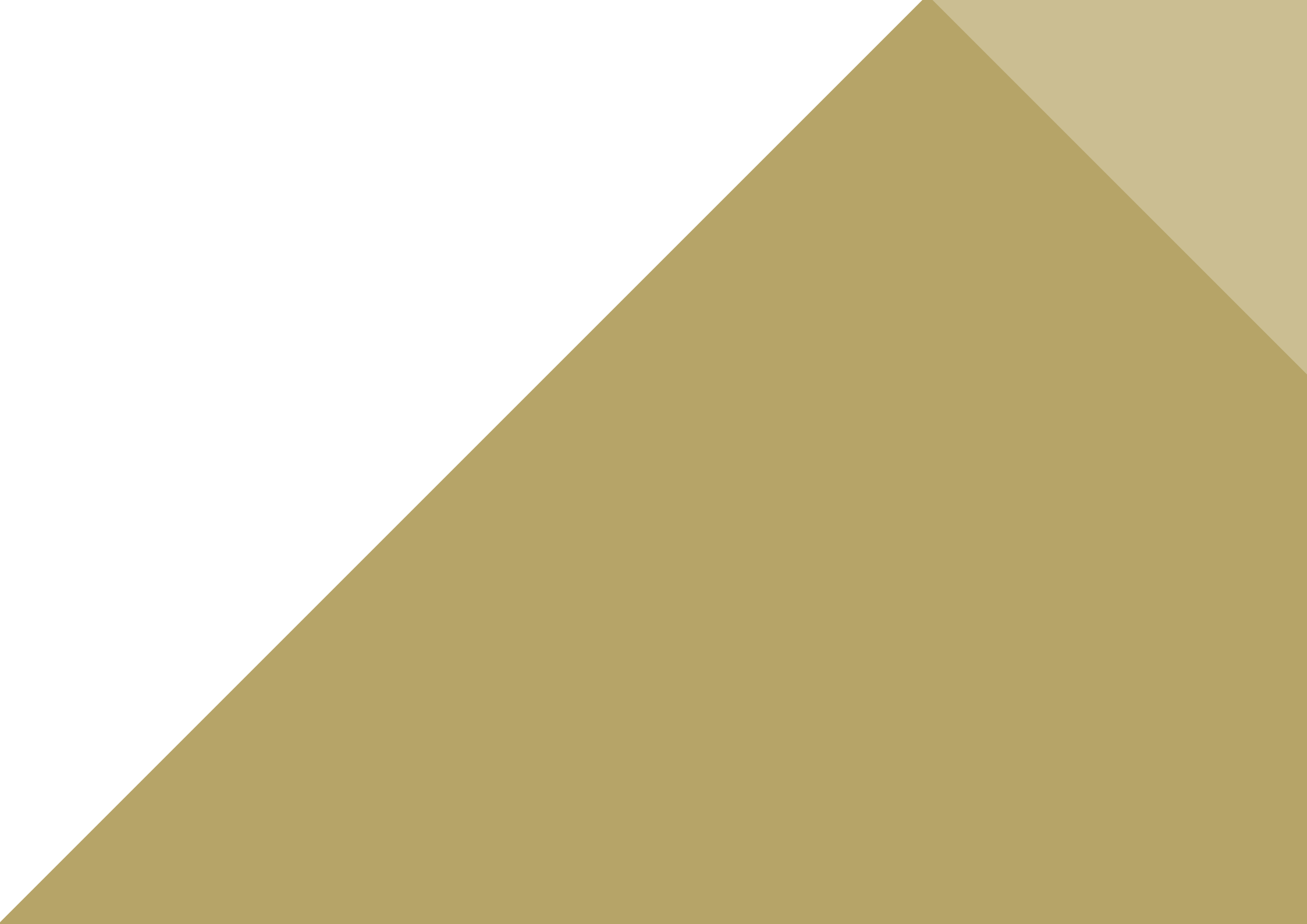
- › Achèvement des études architecturales et techniques des infrastructures pédagogiques et sociales pour l'extension de l'IMSP
- › Sélection et signature du contrat de l'entreprise
- › Remise de site pour le démarrage des travaux

### Résultats immédiats/effets

- › Sélection de l'entreprise en cours

### Perspectives

- › Achèvement des travaux et mise en service des ouvrages réalisés



**Annexes**



# Quelques résultats par sous-secteur

Le volume total des investissements dans le secteur (hors budget de l'Etat) est estimé à plus 64 milliards de Francs CFA réparti comme suit 51% pour le supérieur, 30% pour le secondaire général et l'EFTP et 20% pour la maternelle et le primaire.

Les principaux partenaires qui appuient le secteur sont l'AFD, la BA-DEA, la Banque Mondiale, la BID, le Fonds saoudien de développement, la JICA, le Système des Nations Unies.

Les divers projets de construction ont permis de doter les écoles du sous-secteur de 2 258 salles de classe nouvellement construites et 987 réfectionnées. De même, 1040 salles de classe en construction sont en train d'être réceptionnées pour le compte de l'année scolaire 2020-2021.

L'élaboration du Plan 2D (P2D) a permis de rendre effective la décentralisation et la déconcentration de la gestion de l'éducation à la base et la création d'une ligne budgétaire pour sa mise en œuvre.

La distribution de dispositifs de lavage des mains dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et la promotion de la santé scolaire ont aussi bénéficié d'appuis importants.

## ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

En termes de résultats concourant à l'amélioration de l'accès, de l'équité et de l'inclusivité, on peut citer : (i) le recrutement de 3 461 instituteurs dont 543 pour la maternelle et 2918 pour le primaire ; (ii) la distribution de plus de 400.000 kits scolaires aux apprenants des écoles primaires ; (iii) la mise en place du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) avec la dotation de 3.851 écoles

(taux de couverture est de 51%) en cantines scolaires pour 620 000 apprenants pour un montant de 15 milliards de FCFA en 2020.

Le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire dont la vision est que « à l'horizon 2025, tous les écoliers du Bénin ont accès à une alimentation équilibrée, saine et variée qui réduit leur vulnérabilité face à la faim et améliore leur accès, leur rétention et leur performance à l'école ». Il vise le renforcement de l'Alimentation Scolaire au Bénin en développant une approche multisectorielle et en privilégiant les achats locaux pour améliorer les performances scolaires, la diversité alimentaire et la nutrition des élèves dans les écoles à cantines.

Alors que la dotation allouée pour le fonctionnement des cantines scolaires était environ un (1) milliard de franc CFA en 2016 pour moins de 10 jours de repas chauds dans l'année scolaire, la mise en œuvre du PNASI a permis de nourrir 321 315 élèves pendant 165 jours en 2017 pour un montant de plus de sept (7) milliards de francs CFA. D'une année à une autre, les ressources, les apprenants nourris et les écoles dotées de cantines scolaires sont en croissance continue. Ainsi, en 2020, le PNASI a permis de doter 3.851 écoles (taux de couverture est de 51%) en cantines scolaires pour 620 000 apprenants pendant 165 jours dans l'année et un montant de 15 milliards de FCFA.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

En termes de résultats concourant à un meilleur encadrement des apprenants, on note le recrutement de 11 708 enseignants supérieurs ou aspirants soient 10 686 en 2019 et 1 022 en 2020 ; ainsi



que le déploiement de 6 354 enseignants à l'occasion des fusions de salles de classe.

Les perspectives pour le sous-secteur sont les suivantes :

- › La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de développement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle.
- › La poursuite de l'opérationnalisation du SIGE
- › L'extension de la nouvelle carte scolaire dans l'enseignement secondaire
- › L'extension de la nouvelle carte scolaire tant dans l'enseignement primaire que secondaire
- › le démarrage des travaux de construction, réhabilitation et équipements de quatre (4) lycées Techniques et Professionnels de référence (Lycées Techniques de Kpondéhou, de Lokossa, de Bohicon et d'Ina) et de trois CFPAs (Djougou, Kouandé et Dogbo) à partir de février 2021,
- › le démarrage des projets concernant la construction et réhabilitation de 07 lycées techniques agricoles et 03 lycées techniques industriels à partir de janvier 2021, sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Agence Française de Développement (AFD)
- › la mise en formation d'enseignants de l'EFTP à l'extérieur,

- › la généralisation de l'ouverture des centres d'alphabétisation dans les Communes.

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Les perspectives pour le sous-secteur sont les suivantes :

- › La poursuite des travaux de construction et d'équipement des infrastructures au profit des universités publiques,
- › L'accélération des travaux d'interconnexion de tous les centres universitaires,
- › L'opérationnalisation effective des agences en cours de création (ABRI et ABAQES)
- › La mise en place du Conseil National pour la Recherche (CNR).
- › L'adoption de la politique nationale de la recherche et de l'innovation
- › La mise en place de nouvelles modalités de collaboration avec les EPES
- › La réforme sur la gestion des œuvres universitaires
- › La création d'une Ecole polytechnique à Ouidah
- › La réforme de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.

# Acteurs du secteur Education

- Ministère des Enseignements Maternel et Primaire **(MEMP)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'enseignements maternel et primaire
- Ministère des enseignements techniques et de la formation professionnelle **(MESTFP)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'enseignements techniques et de la formation professionnelle
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique **(MESRS)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et recherche scientifique
- Agence pour la Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Education **(ACISE)** ➤ Elle met en œuvre des projets de construction des infrastructures et d'acquisition des équipements dans le secteur de l'éducation (au profit des 3 ordres d'enseignement).
- Agence Nationale pour les Prestations des Etablissements Scolaires **(ANaPES)** ➤
  - › Elle met en œuvre le nouveau mode de recrutement et d'emploi des enseignants dans les établissements publics d'enseignement maternel, primaire et secondaire général.
  - › Elle élabore et met en œuvre le modèle de gestion déléguée des établissements publics d'enseignement primaire et secondaire général.
- Office du Baccalauréat **(OB)** ➤ Il organise des tests pour la constitution de la base de données des aspirants au métier d'enseignant.
- Cellule Présidentielle de Suivi du Fonctionnement des Etablissements Scolaires et Universitaires **(CPSFESU)** ➤ Elle met en œuvre le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI)

Comité Technique du Projet de Renforcement de la Qualité de l'Enseignement des Sciences, de la philosophie et du Français par la scénarisation et la visualisation de cours au second cycle de l'enseignement secondaire <b>(ProQuES)</b>	➤	Il promeut l'utilisation des TICE dans l'enseignement des disciplines scientifiques (mathématiques, physique-chimie-technologie et science de la vie et de la terre) de la philosophie et du français au second cycle de l'enseignement du second degré au Bénin.
Comité de Pilotage de la mise en Œuvre de la stratégie nationale de l'EFTP	➤	Il oriente, organise l'ensemble du processus de mise en œuvre de la stratégie et valide les procédures et les mécanismes d'opérationnalisation de la SNEFTP.
Cellule d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'EFTP	➤	Elle mobilise des ressources des PTF, suit les études de faisabilité, montage, financement et met en œuvre des projets structurants de la SNEFTP.
Comité Technique de Coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'EFTP	➤	Il suit la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'EFTP.
Comité Technique du projet de restructuration de l'enseignement au supérieur par l'utilisation des technologies numériques	➤	Il promeut la formation à distance dans les universités nationales du Bénin et vise l'amélioration de la qualité, l'accessibilité, l'attractivité et l'efficacité (interne et externe) du système.
Les Universités	➤	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Elles mettent en œuvre l'enseignement à distance et du E-learnig</li> <li>› Elles mettent en œuvre les réformes dans le recrutement et l'orientation des étudiants</li> <li>› Elles balisent le calendrier académique.</li> </ul>
Centres Universitaires d'Enseignement Professionnel <b>(CUEP)</b>	➤	Ils conçoivent et assurent la formation professionnelle de courte durée dans le domaine de l'agriculture, du bois, etc.
Centre des Œuvres Universitaires Sociales <b>(COUS)</b>	➤	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Il réorganise les associations estudiantines.</li> <li>› Il restructure les prestations universitaires et sociales.</li> </ul>
Direction Générale de l'Enseignement Supérieur <b>(DGES)</b>	➤	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Elle réforme les écoles privées d'enseignement supérieur (EPES)</li> <li>› Elle dématérialise la gestion des examens.</li> </ul>









# 1. Rappel des défis et des objectifs

Si le savoir et l'innovation sont considérés comme moteurs de croissance économique et de productivité, les capacités dans ces domaines clés restent encore faibles dans la plupart des pays africains. Le Bénin, comme les autres pays de la sous-région, est confronté aujourd'hui à de sérieux défis liés au manque de structures de formation et de recherche de grande envergure et à l'insuffisance qualitative et quantitative de cadres et scientifiques répondant aux exigences de développement.

Cette pénurie de main d'œuvre qualifiée reste une contrainte majeure pour l'atteinte des objectifs stratégiques de développement et aussi pour la qualité de services des entreprises africaines et leur compétitivité sur les marchés mondiaux. L'Afrique connaît en effet de graves pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs en plein essor comme les industries extractives, l'énergie, l'eau et les infrastructures, mais aussi la santé et les télécoms.

Au regard de tous ces éléments, le Gouvernement du Bénin a décidé d'améliorer les performances de l'éducation en offrant une éducation de qualité et utile aux citoyens, renforçant ainsi le capital humain indispensable au décollage économique. De ce fait, le Bénin ambitionne d'ici à 2030 d'être une plateforme d'excellence des services du « Savoir » fondée sur une grappe structurante de systèmes édu-

catifs afin de se doter d'un capital humain de performance. Ainsi, le Bénin veut faire de l'économie du savoir un pourvoyeur d'emploi et de ressources.

L'objectif de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir, dénommée Sèmè City, est de contribuer à hisser le Bénin aux premières places en Afrique parmi les grandes destinations du savoir au même titre que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Rwanda, le Nigeria ou le Maroc.

Pour impulser cette volonté, le Bénin s'engage dans le développement de l'éco-cité Sèmè City qui agira comme catalyseur des initiatives académiques, scientifiques et entrepreneuriales afin d'assurer le rôle de moteur économique de ce nouveau pôle de croissance axé sur le savoir.

Sèmè City a donc pour ambition et vocation (i) de proposer un cadre favorisant l'émergence de nouveaux centres d'excellence de l'enseignement supérieur et de recherche en Afrique sub-saharienne, offrant ainsi une solution régionale intégrée, économique et efficace, (ii) d'aider les jeunes à satisfaire leurs aspirations entrepreneuriales sans devoir s'expatrier et (iii) de permettre également aux entreprises de trouver des profils pointus localement tout en renforçant leur compétitivité sur les marchés internationaux.



## 2. Point de la mise en œuvre du projet

**Développer une économie de l'innovation  
et du savoir, source d'emplois et de  
croissance**





# Sèmè City, Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

Concevoir, planifier et développer une ville intelligente et durable axée sur l'innovation et le savoir, offrant un cadre stimulant et favorisant une synergie renforcée entre l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat pour répondre aux besoins de compétences des marchés africains.

Promouvoir des formations d'excellence adaptées aux évolutions des métiers et pourvoyeuses d'une main-d'œuvre qualifiée et caractérisée par un esprit d'entreprise.

- › Stimuler la recherche scientifique orientée vers des besoins peu ou mal desservis notamment à travers des collaborations entre le monde universitaire et le secteur privé.
- › Renforcer les capacités des entrepreneurs et plus spécifiquement soutenir et accélérer l'émergence de start-ups innovantes, futures locomotives pour la création d'emplois.

### Résultats attendus

- › Avoir accueilli au mois 130 000 participants dans les programmes de formation, recherche et entrepreneuriat d'ici 2030.
- › Créer plus de 100 000 emplois directs et indirects, dont au moins un tiers d'auto-emplois et 40% par des femmes d'ici 2030.
- › Devenir le partenaire incontournable de projets innovants dans des domaines stratégiques.
- › Contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Atlantique : Cotonou – Campus Sèmè One
- › Ouémé : Sèmè-Podji

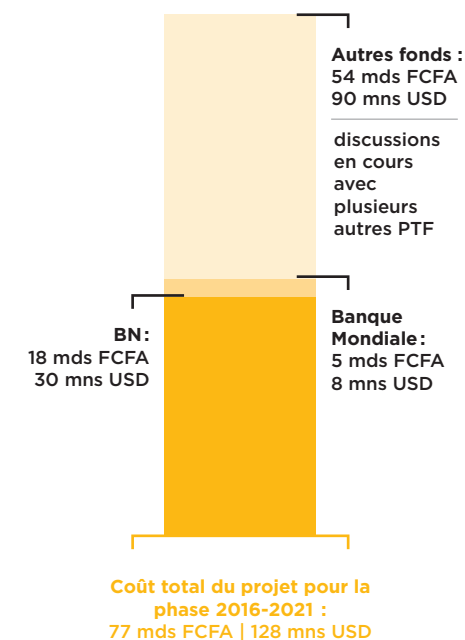
Stratégiquement situé dans la commune de Sèmè-Podji, à proximité du Nigéria et au croisement des principaux axes internationaux de communication de l'Afrique de l'Ouest, le campus de Sèmè City se construit par phases successives sur 200 hectares et sera opérationnel en 2022.

Avec ses 225 000 habitants, Sèmè-Podji est aujourd'hui en pleine transformation pour devenir une ville intelligente modèle en Afrique. Sèmè-Podji fait partie du réseau des 11 villes africaines du Projet ASToN (African Smart Towns Network) qui utilisent les outils numériques pour relever les défis locaux et mondiaux.

### Cadre institutionnel

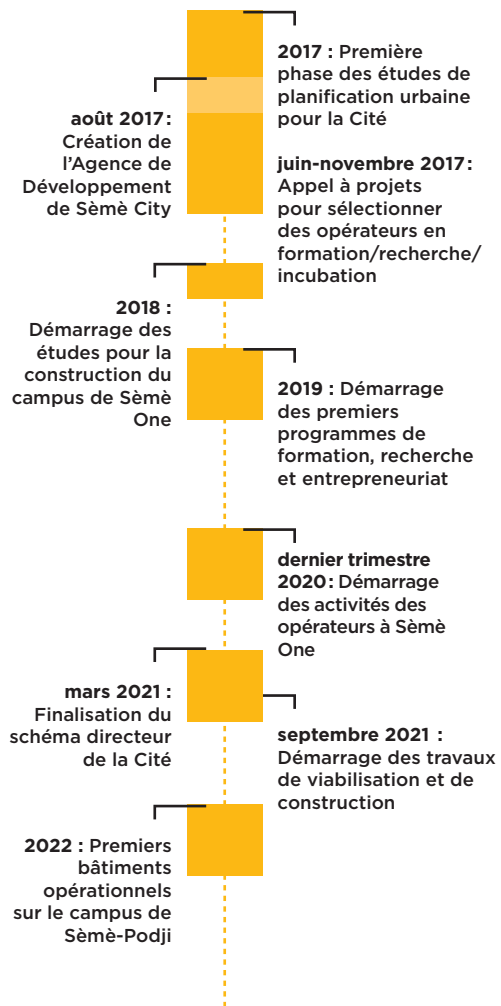
- › Structure d'exécution: Agence de Développement de Sèmè City
- › Assistance Technique: Deloitte, Surbana Jurong, Singapore Cooperation Enterprise, Groupe Medine, Paxter, Atelier LD

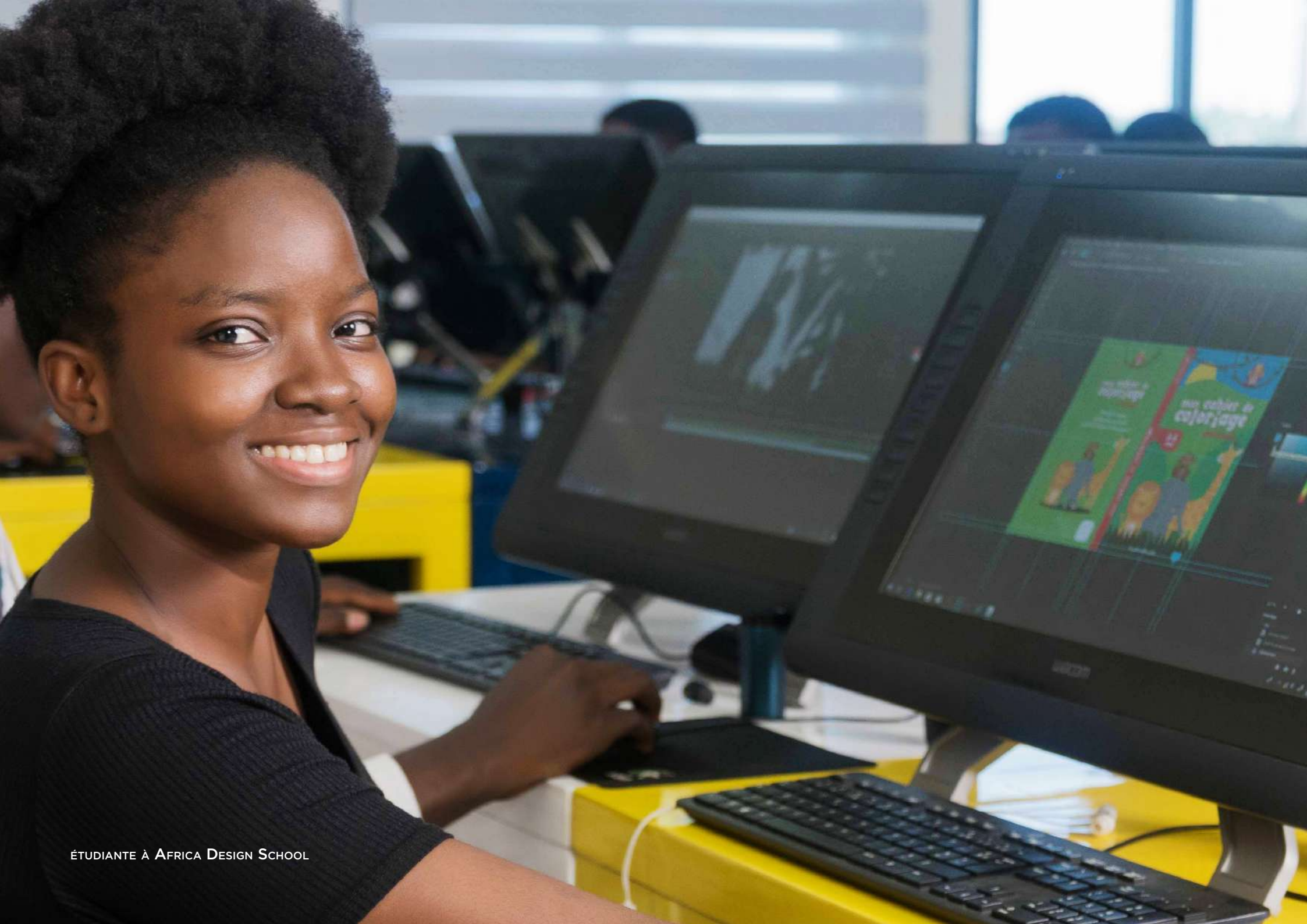
### Coût/financement



## PRÉSENTATION DU PROJET

### Calendrier de mise en œuvre (phasage)





ÉTUDIANTE À AFRICA DESIGN SCHOOL





### INFRASTRUCTURES

#### Principales activités

##### Sèmè-Podji

- › Réalisation de l'ensemble des activités liées aux études, à la planification urbaine et à la conception architecturale, à la viabilisation du site et à la construction des infrastructures à Sèmè-Podji.

##### Sèmè One

- › Réhabilitation et aménagement d'un immeuble permettant de démarrer à Cotonou en attendant la construction des infrastructures à Sèmè-Podji.
- › Ce bâtiment multifonctionnel de 4500 m<sup>2</sup>, innovant et intelligent comprend 970 m<sup>2</sup> d'espace de formation, 540 m<sup>2</sup> de bureaux, 375 m<sup>2</sup> d'espaces de co-working, 600 m<sup>2</sup> d'espaces de réunions, un espace restauration et un data center.
- › Production d'un rapport détaillée sur les leçons apprises et les recommandations d'améliorations pour les constructions sur le site principal de Sèmè-Podji.

##### Parc d'innovation ouverte

- › Mise en place de plusieurs laboratoires et espaces d'innovation donnant la possibilité aux lycéens, étudiants, chercheurs, entrepreneurs et artisans d'avoir notamment accès à des logiciels de conception et fabrication assistées par ordinateur (CAO, FAO) et parc d'outils de fabrication et de

prototypage rapides dans les domaines du bois, du métal, du plastique et du textile.

- › Le parc comprend également une plateforme dédiée à l'utilisation d'équipements de rayonnement X (imagerie, diffraction et spectroscopie) au service de la recherche scientifique et technologique sur des problématiques de développement spécifiques au continent africain.
- › Une autre composante du projet consiste en la mise en place d'un studio permettant l'enregistrement de MOOC et modules de e-learning ainsi que la formation à la création de contenus audiovisuels et multimédia.

#### Résultats /effets

##### Sèmè-Podji

- › Identification du cabinet, définition du scope de la mission et du cahier des charges, réception et analyse de l'offre technique et financière, négociations de l'offre.
- › Lancement de la mise en place de la signalétique et de la réalisation des guérites de sécurité.
- › Facilitation pour la signature d'un accord de coopération décentralisée entre la commune de Sèmè-Podji, la Région Hauts-de-France, le Pôle MEDEE et Sèmè City pour une collaboration sur la ville durable.

##### Sèmè One

- › Conception architecturale et réalisation des travaux de réhabilitation en 12 mois par des entreprises locales (y compris de jeunes entreprises) avec environ 250 ouvriers; de nombreux ouvriers ont été formés pour mettre en œuvre certaines techniques nouvelles : pose de revêtement souple, enduit mono-couche projeté teinté dans la masse (étanchéité et maintenance), etc.
- › Bâtiment livré le 11 septembre 2020 ; les salles de formation, bureaux, espaces de co-working

et salles polyvalentes sont entièrement équipés pour l'année scolaire 2020-2021 ; le data center est opérationnel.

- › Aménagement d'un espace de restauration en cours.
- › Avec une capacité journalière de +700 personnes, Sèmè One constitue la mise en œuvre des activités de la Cité à petite échelle.

##### Parc d'innovation ouverte

- › Réalisation du bâtiment modulaire qui accueille dès Octobre 2020 les équipements dédiés à la fabrication additive, notamment 5 imprimantes 3D ; finalisation du dimensionnement complet du parc machines en décembre 2020.
- › Réalisation du bâtiment abritant le laboratoire rayon X et installation des équipements (diffractomètre etc.) permettant les formations dès Novembre 2020.

#### Perspectives

##### Sèmè-Podji

- › Finaliser les études de planification urbaine du site et démarrer les travaux de viabilisation à Sèmè-Podji
- › Construire les premières infrastructures de la Cité à Sèmè-Podji d'ici fin 2022.

##### Sèmè One

- › Réaliser une extension (bâtiment modulaire) d'une superficie de 325 m<sup>2</sup> afin de pouvoir accueillir toutes les cohortes de formation pour la rentrée 2021.
- › Installer les équipements et logiciels du centre de langue répondant aux critères de centre agréé par les organismes de certification pour passer les tests : TOEIC, TOEFL, etc. ; démarrage dès le premier trimestre 2021.
- › Mettre e en œuvre le programme E-SEME, réseau de plateformes numériques interconnectées

dont e-learning, laboratoires virtuels, contenu personnalisé, appels à projets et e-commerce.

- › Collecter et analyser de données stockées dans le data center afin de mettre à disposition des développeurs et chercheurs une base de données ouverte pour créer des applications numériques.

### Parc d'innovation ouverte

- › Finaliser les travaux de construction de tous les espaces d'innovation (en conteneurs) pour l'ouverture du parc au premier semestre 2021.



### PROGRAMMES

#### Principales activités

Sèmè City propose des formations académiques de pointe, des programmes de recherche et d'expérimentation et un accompagnement des entrepreneurs innovants à travers des partenaires sélectionnés rigoureusement :

#### Formation

- › Epitech Benin – franchise de Epitech France, l'école de l'innovation et de l'expertise informatique, l'une des meilleures écoles supérieures d'informatique qui forme des

experts en informatique grâce à une pédagogie innovante orientée vers l'action et l'apprentissage par projet, en phase avec l'univers mouvant des technologies de l'information.

- › Africa Design School - école portée par l'Ecole de Design Nantes Atlantique, l'un des établissements de formation au design les plus réputés en France et à l'international qui forme les apprenants aux métiers du design et aux nouveaux paradigmes de création industrielle et marketing, de culture digitale, de villes durables et d'expérience des utilisateurs.

#### Recherche

- › X-TechLab - première plateforme en Afrique Subsaharienne dédiée à la formation aux techniques de rayonnement X. Ce laboratoire est soutenu par l'Union Internationale de Cristallographie et par le LAAAMP, pour former les scientifiques béninois et africains aux utilisations et applications des technologies s'appuyant sur le rayonnement X, notamment dans les domaines de la Santé, de l'Agriculture, de l'Energie et de l'Environnement.

#### Entrepreneuriat

- › Incub'IMA - programmes de renforcement de capacités et d'incubation pour entrepreneurs innovants développés avec le cabinet PwC qui dans une phase de démarrage a apporté son expertise sur les sujets de transformation et d'innovation, ses outils et son réseau mondial.
- › Challenge Fund – concours pour le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat innovant dans le domaine du tourisme, organisé dans le cadre du projet PCTT financé par la Banque Mondiale et supervisé par l'ANPT.

- › Appel à Co-expérimentation - concours villes durables organise en partenariat avec la commune de Sèmè-Podji, la Région Hauts-de-France et le Pôle MEDEE.
- › Partenariat avec la Tony Elumelu Foundation (TEF), l'organisation philanthropique qui organise chaque année le plus grand concours d'entrepreneuriat en Afrique.

### Résultats /effets

#### Formation

- › Epitech Benin compte 134 étudiants pour son programme de bachelor à la rentrée 2020, répartis en 3 cohortes. La première cohorte sera diplômée en 2021. Plus de 700 personnes ont par ailleurs pris part aux sessions de découverte et ateliers d'initiation organisés par l'école (Coding Club, Hackathons, Epitech Challenge...).
- › Africa Design School entame sa deuxième année d'exercice, pour former des designers africains aptes à participer à la résolution des défis du continent. L'école accueille 56 étudiants au sein des filières bachelor Design Numérique et bachelor Design Graphique. Plus de 500 personnes ont par ailleurs participé aux sessions de découverte et ateliers d'initiation organisés par Africa Design School depuis sa création (design thinking, interfaces graphiques, objets connectés...)

#### Recherche

- › 65 chercheurs de 8 pays d'Afrique Subsaharienne ont participé en 2019 aux sessions de formations de X-TechLab.
- › Parmi les premiers travaux de recherche

on peut citer la détermination d'une molécule (jamais synthétisée avant) qui permet d'ouvrir le champ des possibilités notamment dans le traitement de la maladie d'Alzheimer ; également la caractérisation d'une nouvelle génération de briques en terre rouge comportant des inclusions végétales de type typha afin de parvenir à un standard optimal pour les constructions en milieu tropical.

- › 1084 étudiants de la FAST/UAC ont participé à des travaux pratiques en chimie organique.

### Entrepreneuriat

- › 250 entrepreneurs (85 projets) accompagnés par Incub'IMA à travers plusieurs programmes y compris le Challenge Fund.
- › 6 projets sélectionnés pour être prototypés à Sèmè Podji (énergies renouvelables, écoconstruction, collecte et recyclage de déchets plastiques)
- › Le partenariat avec la Fondation Tony Elumelu a permis de faire passer le nombre de lauréats béninois de 32 en 2018 à 156 en 2019. Le Bénin devient ainsi le 2ème pays en Afrique de l'Ouest après le Nigéria en termes de lauréats, et le 1er pays francophone.
- › Formation de 100 entrepreneurs aux techniques pour s'exprimer aisément, en toute confiance, afin de convaincre leurs interlocuteurs
- › Partenariat avec l'UNICEF et l'UNFPA pour la mise en place d'un projet pilote d'infrastructure innovante et éco responsable sur un site mis à disposition par la Mairie de Sèmè-Podji dans le quartier d'Agblangandan pour accueillir un public âgé de 8 à 18 ans (scolarisé ou déscolarisé, rural, périurbain) avec un accent particulier sur les jeunes filles.

### Perspectives

- › Mettre en œuvre de nouveaux programmes dans les domaines de l'architecture et l'urbanisme, de l'ingénierie, de la santé, des nouveaux médias et du journalisme.
- › Mettre en œuvre la plateforme bilingue African Cities Lab de MOOC et formations en ligne en partenariat avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et 5 autres universités africaines de renom, anglophones et francophones.
- › Opérationnaliser le centre de langues avec des formations en présentiel et à distance pour différents publics.
- › Lancer les programmes de formation courtes.
- › Mettre en œuvre des programmes de formation en conception et fabrication assistées par ordinateur (CAO/FAO) ciblant les lycéens, étudiants, chercheurs, entrepreneurs et artisans (programme Digital Artisan).
- › Démarrer le programme de compétition de plan d'affaires dans le cadre du projet PCTT financé par la Banque Mondiale et supervisé par l'ANPT.
- › Lancer le fonds d'amorçage IMA Impact pour améliorer l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ayant des projets innovants et à fort impact socio-économiques au Bénin.
- › Organiser la 2ème édition du Forum de l'Innovation Made in Africa (FORIMA) en Mai 2021 avec 1500 participants. La 1ère édition en 2018 avait enregistré la forte participation des différents acteurs nationaux et internationaux de l'écosystème entrepreneurial ainsi que des institutionnels et des partenaires techniques et financiers.
- › Développer le partenariat avec ENABEL pour les activités de soutien à l'entrepreneuriat numérique

dans le cadre du programme DigiBoost.

- › Développer le partenariat avec la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) pour accompagner notamment un projet de récupération et de recyclage de déchets plastiques.
- › Au total, d'ici fin 2021, avoir accueilli plus de 7 000 participants dans les programmes de Sèmè City depuis le démarrage des activités.





**Annexe**



# Zoom sur la CIIS

## L'objectif de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir, est de contribuer à la création d'une économie du savoir pourvoyeuse d'emplois et de ressources au Bénin.

Déjà fort de sa réputation, le Bénin compte se hisser aux premières places en Afrique parmi les grandes destinations du savoir au même titre que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Rwanda, le Nigeria ou le Maroc.

La commune de Sèmè-Podji a été sélectionnée pour abriter le site de la CIIS, désormais appelée Sèmè City. Cet emplacement privilégié est stratégiquement situé dans une zone péri-urbaine entre Cotonou, Porto-Novo et Lagos (Nigéria), au croisement des principaux axes internationaux de communication de l'Afrique de l'Ouest. Les études sont en cours de finalisation pour que la cité puisse se construire par phases successives, avec des premiers bâtiments opérationnels pour la rentrée 2022, et selon un concept d'écocité intelligente, utilisant des innovations technologiques tout en intégrant les atouts et les particularités de son environnement.

### ► FORMATIONS INNOVANTES POUR LES METIERS DE DEMAIN

Sèmè City n'a pas attendu de posséder ses propres infrastructures pour commencer à remplir ses missions. Depuis 2018, des programmes de formation, recherche et entrepreneuriat ont démarré dans des locaux temporaires. Sèmè City propose d'ores et déjà des formations académiques de pointe :

- › **Epitech**, l'école de référence en innovation et expertise informatique, propose un programme de licence et compte 170 étudiants à la rentrée 2020, répartis en 3 cohortes. La première cohorte sera diplômée en 2021. Plus de 700 personnes ont par

ailleurs pris part aux sessions de découverte et ateliers d'initiation organisés par l'école (Coding Club, Hackathons, Epitech Challenge, etc.). Les étudiants ont mis à profit leurs compétences au développement d'applications numériques contre la COVID-19.

- › **Africa Design School**, portée par l'école de Design Nantes Atlantique, propose le premier programme de licence en Design en Afrique de l'Ouest. Africa Design School entame sa deuxième année d'exercice, pour former des designers africains aptes à participer à la résolution des défis du continent. L'école accueille aujourd'hui 56 étudiants au sein des filières Design Numérique et Design Graphique. Plus de 500 personnes ont par ailleurs participé aux sessions de découverte et ateliers d'initiation organisés par Africa Design School depuis sa création (design thinking, interfaces graphiques, objets connectés, etc.)

### ► PROJETS DE RECHERCHE POUR LA RESOLUTION DE PROBLEMES CONCRETS

- › **X-TechLab est la première plateforme en Afrique Subsaharienne dédiée à la formation aux techniques de rayonnement X**. 65 participants de 8 pays d'Afrique Subsaharienne ont été formés en 2019. Parmi les premiers travaux de recherche, on peut citer la détermination d'une molécule (jamais synthétisée avant) qui permet d'ouvrir le champ des possibilités notamment dans le traitement de la maladie d'Alzheimer; également la caractérisation d'une nouvelle génération de briques en terre rouge comportant des inclusions végétales de type typha afin de parvenir à un standard optimal pour les constructions en milieu tropical.



- › **Un accord de coopération décentralisée** a été signé entre la commune de Sèmè-Podji, la Région Hauts-de-France, le Pole MEDEE et Sèmè City pour une collaboration sur la ville durable. Dans ce cadre, un concours organisé par Sèmè City a permis de sélectionner 6 projets pour l'expérimentation de solutions en écoconstruction, transformation de déchets ménagers et énergies renouvelables à Sèmè-Podji.

Avec un investissement à date de 14,2 milliards dont 93% sur le budget national, l'enjeu est de mobiliser les ressources additionnelles et les partenariats pour permettre la rentrée à Sèmè Podji dans les délais fixés.

## ▶ **ENTREPRENEURS INNOVANTS, ET PAS QUE DANS LA TECH**

Il s'agit d'accélérer l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs en mettant l'accent sur le développement des compétences afin de les aider à pousser leurs idées innovantes encore plus loin et devenir des champions nationaux créateurs d'emplois.

- › **250 entrepreneurs (85 projets) sont accompagnés par Incub'IMA** (le 1<sup>er</sup> incubateur installé à Sèmè City pour accompagner les startups et PME innovantes), à travers plusieurs programmes : Challenge Fund - le programme d'innovation touristique en partenariat avec la Banque Mondiale et l'ANPT (AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DES PATRIMOINES ET DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME), the Academy - le programme de renforcement de capacités des entrepreneurs en démarrage, What I Need (WIN) - le programme d'incubation, ainsi que des programmes d'accélération individualisés.
- › **A travers un partenariat avec la Fondation Tony Elumelu**, l'organisation philanthropique qui organise chaque année le plus grand concours d'entrepreneuriat en Afrique, les lauréats





béninois sont passé de 32 en 2018 à 156 en 2019. Le Bénin devient ainsi le 2<sup>ème</sup> pays en Afrique de l'Ouest après le Nigéria en termes de lauréats, et le 1er pays francophone. Les entrepreneurs ont suivi des formations et programmes de mentorat offerts par Sèmè City afin de rédiger des plans d'affaires solides et reçu un financement d'amorçage de 5 000 \$.

- › **Sèmè City a pu fédérer rapidement au sein de la Taskforce Innov COVID-19, une centaine d'acteurs** de l'entrepreneuriat, de la recherche ainsi que des partenaires techniques et financiers autour de l'élaboration de solutions locales pour soutenir le plan de riposte national (productions de masques normés, dispositifs de lavage de mains, plateforme de téléconsultation, applications numériques etc.)



---

**SÈME ONE A ÉTÉ ENTIÈREMENT  
CONÇU ET RÉALISÉ PAR  
DES ENTREPRISES LOCALES  
(Y COMPRIS DE JEUNES  
ENTREPRISES) ET ENVIRON 250  
OUVRIERS, À PARTIR D'UNE  
BÂTISSSE INACHEVÉE.**

---

### ► SÈMÈ ONE, LE PREMIER CAMPUS

Le 21 septembre 2020, les étudiants, chercheurs et entrepreneurs ont effectué leur rentrée dans Sèmè One, la première infrastructure de la CIIS située à Cotonou en attendant les constructions à Sèmè-Podji.

Ce bâtiment multifonctionnel de 4 500m<sup>2</sup>, innovant et intelligent, est à la pointe des plus grands hubs africains de ce type. Il comprend des espaces de formation, des espaces dédiés à la recherche, des espaces de bureaux, des espaces de co-working ainsi que des espaces de réunions, networking et conférences, dont un auditorium.

Sèmè One a été entièrement conçu et réalisé par des entreprises locales (y compris de jeunes entreprises) et environ 250 ouvriers, à partir d'une bâtisse inachevée. Sèmè One va pouvoir accueillir de nouveaux programmes de formation, de recherche et d'incubation et constitue la première vitrine de toutes les activités de Sèmè City. Au titre des défis, le nécessaire équilibre entre les besoins d'infrastructures physiques, la digitalisation des enseignements et l'impact des activités de Sèmè City sur tout le territoire national sera un enjeu majeur.





# CONSTRUIRE UNE ECOCITE INTELLIGENTE

Le campus de Sèmè City est planifié sur 200 ha, à Sèmè-Podji, une zone péri-urbaine de 225.000 habitants stratégiquement située à 5 km du Nigéria, en bordure de mer, et à proximité d'une forêt classée.

Ce projet s'inscrit pleinement dans un concept de ville intelligente africaine utilisant des innovations technologiques tout en intégrant les atouts et les particularités de son environnement.

Une attention particulière est portée aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux à travers un développement urbain intégré dans les réalités du site ainsi que l'implication de startups et PME pour atteindre les résultats suivants :

- › Un lien étroit avec la recherche scientifique pour le prototype et l'incubation de solutions innovantes (éco-matériaux, énergies renouvelables, recyclage, mobilité verte, économie circulaire, etc.) ;
- › Le développement de solutions numériques pour une optimisation de l'utilisation des ressources (applications pour smart city, open data, etc.) ; et,
- › Sèmè City, un laboratoire à ciel ouvert avec des démonstrateurs de solutions innovantes.

Cette stratégie inédite fait appel à des partenariats internationaux.

Sèmè-Podji fait d'ores et déjà partie du réseau des onze villes africaines du Projet ASToN, un programme financé par l'Agence Française de Développement (AFD), géré par l'Agence Nationale Française de Rénovation Urbaine (ANRU) et inspiré des connaissances et des outils URBACT (programme européen permettant aux villes de travailler en réseau pour développer des solutions aux défis urbains communs). L'objectif est que les villes ASToN puissent devenir des acteurs numériques de premier plan, plus rapidement, et d'une manière appropriée et durable pour le contexte local de chacune d'entre elles.

Un accord de coopération décentralisée a aussi été signé entre la commune de Sèmè-Podji, la Région Hauts-de-France, le Pôle MEDEE et Sèmè City pour une collaboration sur la ville durable. Dans ce cadre, un concours organisé par Sèmè City a déjà permis de sélectionner 6 projets pour l'expérimentation de solutions en écoconstruction, transformation de déchets ménagers et énergies renouvelables à Sèmè-Podji. Un cluster Energie Benin a également été mis en place dans le cadre de cet accord.

# Acteurs

## du développement de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique **(MESRS)**



Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Agence de Développement de Sèmè City **(ADSC)**



L'agence a objectif de concevoir, planifier et développer une éco-cité durable et intelligente offrant un cadre stimulant et favorable pour promouvoir le savoir, l'innovation et l'entrepreneuriat au service du développement durable et inclusif.

Le Centre Béninois de la Recherche  
Scientifique de l'Innovation **(CBRSI)**



Il a pour mission de i) contribuer à la promotion de la recherche et de l'innovation scientifique et technologique ; ii) organiser les structures nationales d'exécution des programmes et projets des structures de recherche ; et, iii) suivre et évaluer annuellement l'exécution des programmes et projets des structures de recherche.

La Direction de la Promotion des Petites et Moyennes  
Entreprises **(DPPME)**



Elle a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre des politiques nationales en matière de développement des petites et moyennes entreprises.

Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de la  
Recherche et de l'Innovation Technologique **(ABeVRIT)**



Elle a pour mission de mettre en œuvre, en collaboration avec les structures et institutions publiques et privées concernées, la stratégie nationale de développement technologique et industriel, notamment l'exploitation des résultats de la recherche.

Comité Interministériel pour l'Accompagnement  
et le Financement de l'Entrepreneuriat de Croissance  
**(CI - AFEC)**



Il a pour mission de coordonner et structurer les initiatives du Gouvernement pour accélérer le développement de l'entrepreneuriat de croissance au Bénin.

Agence de Développement de l'Entrepreneuriat des Jeunes  
**(ADEJ)**



Elle a pour mission de contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat de croissance à travers la constitution de pépinières de Petites et Moyennes Entreprises capables de créer de la valeur et d'offrir des opportunités d'emploi durable.

Académie Nationale des Sciences, Arts  
et Lettres du Benin **(ANSALB)**



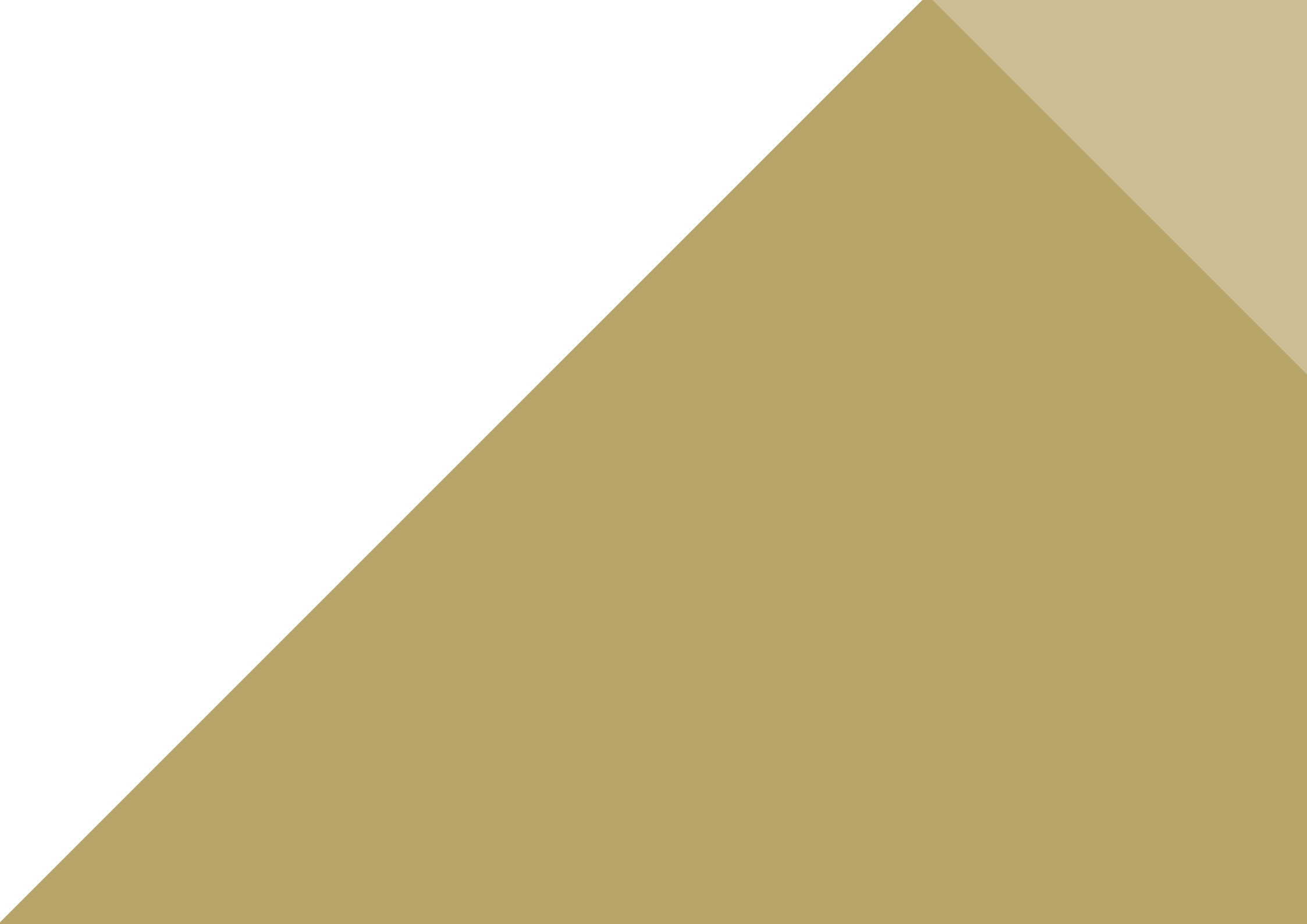
Elle a pour but et objectifs de promouvoir la croissance, l'acquisition et la diffusion des connaissances scientifiques et de faciliter leur utilisation pour résoudre des problèmes d'intérêt national.

Direction de l'Enseignement Technique  
et de la Formation Professionnelle



Elle a pour mission la conception, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans le domaine de l'enseignement technique, de l'apprentissage et de la qualification professionnelle.





SANTÉ



# 1. Rappel des défis et des objectifs

L'Etat n'a pas été en mesure de fournir de manière satisfaisante des soins de santé de qualité à la population qui semble être trop souvent livrée à elle-même en matière de santé. Cette insuffisance dans la délivrance de ce service public est due essentiellement à :

- i. L'absence d'une gouvernance du secteur ;
- ii. Le manque d'infrastructures ;
- iii. La mauvaise répartition et la mauvaise gestion de la ressource humaine et financière ;
- iv. Le manque de contrôle de la qualité des soins qui sont apportés ;
- v. La faible accessibilité financière des populations aux soins de santé ; et,
- vi. L'anarchie dans l'exercice et l'installation en clientèle privée. De plus, la politisation à outrance du secteur et la prolifération des faux médicaments aggravent l'insécurité au plan sanitaire des populations.

Face à cette situation, le Gouvernement a retenu d'engager des actions concrètes devant contribuer à améliorer les conditions socio-sanitaires de la population ; en particulier, il est prévu d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur santé, d'assurer un accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins, d'œuvrer au renforcement du partenariat pour la santé.

A cette fin, les réformes envisagées par le Gouvernement pour le secteur de la santé porte sur trois axes essentiels :

- › La réforme du cadre institutionnel du secteur ;
- › La réforme du fonctionnement du secteur ; et,

- › La réforme de l'organisation du système sanitaire.

Des investissements ont été également prévus pour rationaliser voire compléter la carte sanitaire par un programme de construction de nouveaux centres hospitaliers et de rénovation, l'équipement, le renforcement ou la mise à niveau des plateaux techniques dans les formations sanitaires à tous les niveaux de la pyramide.

Pour la mise en œuvre de son ambition pour le secteur, le Gouvernement a mis en place une commission pour d'une part affiner le diagnostic, concevoir les réformes, élaborer la feuille de route de la mise en œuvre et d'autre part coordonner les actions de mise en œuvre des réformes et installer les différents organes proposés dans le cadre des réformes envisagées. Il a été également fait recours à l'assistance technique de consultants internationaux, en particulier APHP International.

Les éléments de la réforme proposés par la Commission sont résumés ci-après :

- › L'actualisation/élaboration de tout ce qui est dispositions législatives et réglementaires de manière à cadrer avec le contexte actuel et à limiter les déviations que ces dispositions offrent aujourd'hui ;
- › L'actualisation/élaboration des politiques et stratégies nationales de soins de santé primaire et de la médecine hospitalière ;
- › L'amélioration de la gouvernance dans le secteur ;
- › La disponibilité de personnel qualifié et une meilleure rémunération de ce dernier ;
- › La disponibilité des intrants de qualité (médicaments, équipements, etc.) ; et,



- › La prise en compte du volet socioculturel dans la définition des stratégies et politiques au niveau du secteur de la santé.

Les différents organes proposés pour la mise en œuvre des réformes sont :

- › L'Autorité de régulation du Secteur de la santé (ARS) qui se chargera d'assurer l'amélioration de la qualité des soins et la régulation du secteur de la santé dans les secteurs public et privé. Sa mise en place permettra de corriger les carences observées en matière de régulation et de contrôle de la qualité des pratiques ;
- › le Conseil national des Soins de santé primaires (CNSSP) qui aura pour mission d'élaborer et de veiller à l'application de la politique sanitaire nationale dans son volet des Soins de santé primaires ;
- › le Conseil national de la Médecine hospitalière (CNMH) qui sera chargée d'élaborer et de veiller à l'application de la politique sanitaire nationale dans son volet hospitalier.

Par ailleurs, des mesures importantes ont été prises pour améliorer les conditions de travail du personnel de santé.

Il est à noter que ces réformes impliquent la restructuration du Ministère de la Santé par la création de nouvelles directions et agences ainsi que d'une Autorité de Régulation du Secteur de la Santé en République du Bénin.





## 2. Point de la mise en œuvre des réformes

Le Gouvernement a mis en place le comité de mise en œuvre des réformes dans le secteur de la santé. Toutes les mesures de réformes institutionnelles prévues pour le secteur de la santé ont été mises en œuvre. Quant aux réformes législatives, deux projets de lois relatives au secteur de la santé ont été préparés par le Gouvernement et adoptés par l'Assemblée nationale.

Les réformes institutionnelles engagées ont vocation à assurer une plus grande professionnalisation des acteurs du secteur. L'environnement global de gestion du secteur a été modifié avec la mise en place de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé, qui est l'organe supérieur du secteur de la santé, rattaché à la Présidence de la République. Sa mission est de veiller à la réalisation du droit à la santé pour tous les citoyens par l'amélioration continue de la qualité des soins (réformes du secteur, Plan National de Développement Sanitaire, Carte sanitaire, accréditation, certification, allocation des ressources, affectation du personnel, normes de qualité des soins).

L'organigramme du Ministère de la Santé a été profondément révisé avec la création :

- i. De deux structures de conseil en appui au Ministre de la santé dans le domaine des soins de santé primaire et de la médecine hospitalière chargés de l'élaboration des outils de pilotage du secteur santé ;
- ii. De cinq structures nationales autonomes en charge de la gestion d'aspects spécifiques ou de contrôle qualité dans le domaine de la santé.

### Réformes achevées

1. Création du Conseil national des soins de santé primaire (CNSSP) et Création du Conseil national de la médecine hospitalière (CNMH) ;
2. Création de l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau ;
3. Création de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) ;
4. Création de l'Agence des Infrastructures Sanitaires des Equipements et de la Maintenance (AISEM) ;
5. Création de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire (ANSSP) ;
6. Création de la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS) ;
7. Création de l'Autorité de Régulation de la Santé (ARS) ;
8. Adoption d'une Loi sur la protection de la santé des personnes en République du Bénin ; et,
9. Adoption d'une Loi réglementant l'activité pharmaceutique en République du Bénin.





En outre, des actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel médical ont été menées.

En ce qui concerne les conditions de délivrance des soins, il a été mis en place la commission de contrôle de la qualité des prestations de soins et procédé à la réforme du dispositif des évacuations sanitaires. De même les mesures de gratuité de certains soins sont maintenues et des actions vigoureuses sont menées en vue d'assainir le marché des médicaments.

Par ailleurs, il convient de souligner que la loi sur l'exercice de la médecine en clientèle privée a été révisée et sera soumise à l'examen de l'Assemblée Nationale.

### **CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRE (CNSSP) ET CONSEIL NATIONAL DE LA MÉDECINE HOSPITALIÈRE (CNMH)**

Le Conseil National des Soins de Santé Primaire et le Conseil National de la Médecine Hospitalière ont pour mission d'élaborer les outils de pilotage de la politique sanitaire nationale en matière de soins de santé primaire pour le CNSSP et de médecine hospitalière pour le CNMH, et de veiller à leur mise en œuvre conformément au plan national de développement sanitaire. Les tâches dévolues à chacun de ces conseils, placés auprès du Ministre de la santé, se déclinent comme suit en fonction du domaine de spécialisation :

- › Élaborer les politiques et les stratégies sanitaires nationales puis veiller à leur mise en œuvre ;
- › Faire des propositions en vue de l'élaboration ou de l'actualisation de la réglementation sanitaire ;
- › Proposer les normes et protocoles puis de veiller à leur application après adoption ;
- › Veiller à l'allocation équitable et à la bonne gestion des ressources disponibles ;

- › Assurer l'évaluation des politiques, stratégies et réglementation.

Les deux conseils sont composés de professionnels avérés du secteur de la santé.

### **CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ ET DE L'EAU**

Créée en avril 2020, l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau a pour mission de coordonner et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau. A ce titre, elle assure :

- › Le contrôle sanitaire de l'eau de consommation fournie par les structures productrices et distributrices et contribue à la lutte contre la vente illicite des produits de santé et de l'eau de mauvaise qualité ou non conformes ;
- › La vérification de la conformité des eaux usées aux normes en vigueur ;
- › La tenue des substances étalons et produits de références à l'échelle nationale ; et,
- › Les expertises toxicologiques des industries pharmaceutiques et des structures productrices et distributrices d'eau.

Cette agence réalise sa mission en collaboration avec les organes de régulation selon le domaine d'intervention concerné conformément à la réglementation en vigueur sur le prélèvement des échantillons.

### **CRÉATION DE L'AGENCE BÉNINOISE DE RÉGULATION PHARMACEUTIQUE (ABRP)**

Afin de renforcer la lutte contre la prolifération des faux médicaments et la vente illicite de produits pharmaceutiques au Bénin, la Direction de Pharmacie et des Médicaments du Ministère de la santé a été transformée en septembre 2019 en un établissement public autonome.



La nouvelle agence dénommée Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) a pour mission de veiller à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des médicaments y compris ceux à base de plantes et des autres produits de santé ainsi que celles des matières premières destinées à leur fabrication. A ce titre, elle est notamment chargée de :

- › Instruire les dossiers de demande d'autorisation de création de tout établissement exerçant dans le secteur pharmaceutique ;
- › Octroyer les certificats de bonnes pratiques pharmaceutiques et diverses autorisations sollicitées pour des études et essais cliniques ou pour la publicité, la promotion des produits de santé et la mise en service des dispositifs médicaux ;
- › Organiser et mettre en œuvre l'inspection pharmaceutique ;
- › Procéder au contrôle en laboratoire de tout produit de santé lors de son entrée sur le territoire national ;
- › Organiser et de mettre en œuvre un système de vigilance des produits de santé, y compris un système de gestion des alertes ; et,
- › Mettre en œuvre un système d'assurance qualité de collecte, d'évaluation et de traçabilité de tous produits de santé et de diagnostic in vitro circulant sur le territoire national.

### **CRÉATION DE L'AGENCE DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES, DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA MAINTENANCE (AISEM)**

En vue de renforcer les capacités de réalisation et de maintenance des projets d'infrastructures sanitaires, la direction en charge des infrastructures et de la maintenance au sein du Ministère de la santé a été supprimée et ses attributions ont été assignées à une agence d'exécution créée en mai 2020. Il s'agit de l'Agence des Infrastructures Sanitaires des Équipements et de la Maintenance qui a pour mission d'assurer la qualité des infrastructures et équipements du secteur de la santé. A ce titre, l'AISEM est chargée de :

- › Veiller au respect de la réglementation en matière d'installation,

distribution et vente d'infrastructures sanitaires et équipements biomédicaux par les établissements agréés ;

- › Planifier et réaliser le suivi de la maintenance des infrastructures sanitaires et équipements biomédicaux ;
- › Élaborer et mettre en œuvre les programmes d'investissements en infrastructures sanitaires, équipements médico-techniques et maintenance biomédicale et hospitalière ;
- › Assurer la veille technologique et la matériovigilance en matière de santé ; et
- › Garantir la fonctionnalité optimale des équipements médico-techniques.

### **CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRE (ANSSP)**

Créée en octobre 2019, l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale en matière de soins de santé primaire. A ce titre, elle est chargée notamment de :

- › Veiller à l'application des politiques, stratégies, normes et réglementation dans les différents domaines des soins de santé primaire conformément au programme national de développement sanitaire ;
- › Veiller à la qualité de l'offre de soins de santé primaire ;
- › S'assurer d'intégrer le volet socio culturel dans la mise en œuvre des politiques et stratégies des soins de santé primaire ;
- › Faire le plaidoyer pour la mobilisation et la mutualisation des ressources financières nécessaires ;
- › Veiller à la viabilité financière des structures de soins de santé primaire ;
- › Contribuer à la production et à la gestion de l'information sanitaire relative aux soins de santé primaire.



## CRÉATION DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ (ARS)

La création de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé est intervenue en septembre 2019 et vise à assurer pour tous les citoyens la jouissance du droit à la santé par l'amélioration continue de la qualité des soins. L'ARS est l'instance supérieure de décision en ce qui concerne la gestion technique des affaires du secteur et sa mise en place a vocation à réguler qualitativement les pratiques et les comportements des différents acteurs du secteur. Elle veille à la dépolitisation et à la bonne gouvernance du secteur de la santé et est notamment compétente pour :

- › Recommander toutes les réformes pouvant impacter la santé des populations y compris celles touchant aux secteurs autres que celui de la santé ;
- › Émettre des avis sur l'exécution du Plan National de Développement Sanitaire ou tout autre sujet relevant du secteur de la santé ou susceptible d'affecter la santé des populations ;
- › Veiller à l'harmonisation des relations entre les prestataires de soins et les tiers payants ;
- › Valider la carte sanitaire ;
- › Veiller à l'accessibilité d'une offre de soins de qualité sur toute l'étendue du territoire national ;
- › Définir les normes de qualité pour le secteur de la santé ;
- › Conduire les processus d'accréditation des praticiens médicaux et paramédicaux et de certification des établissements sanitaires ;
- › Veiller au respect des pratiques médicales et paramédicales validées ;
- › Définir les mécanismes de développement et de régulation de la télémédecine ;
- › Émettre un avis conforme pour la prise des actes de déploiement

et de redéploiement du personnel public du secteur de la santé à l'exception des membres du cabinet du ministre de la Santé et leurs collaborateurs immédiats ; et,

- › Émettre un avis sur les projets de répartition des affectations budgétaires de l'Etat dans le secteur de la santé.

## CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNINOISE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTÉ (SOBAPS)

Afin de corriger les problèmes de gouvernance relevés au niveau de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels (CAME) dont certains dirigeants ont été impliqués le trafic des faux médicaments, l'association CAME a fait l'objet d'une restructuration en juin 2020. La réforme a consisté en la création par l'Etat d'une société anonyme dénommée Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS) après la dissolution de la CAME. Une nouvelle gouvernance a été mise en place avec le renforcement des ressources financières de la société. Comparativement à l'objet social de la CAME, les activités de la SoBAPS ont été étendues à la distribution de tous autres produits de santé essentiels nécessaires à la médecine humaine et animale.

## ADOPTION D'UNE LOI SUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES PERSONNES

La loi portant protection de la santé des personnes en République du Bénin a été élaborée par le Gouvernement et a été votée par l'Assemblée Nationale le 19 janvier 2021. La réforme vise à garantir le droit à la santé pour tous en assurant la disponibilité effective et efficiente ainsi que l'amélioration des soins de santé pour toute la population sans aucune discrimination. Le projet de loi consacre entre autres dans le droit positif béninois ce qui suit :

- › Le droit des citoyens à la santé ;
- › L'institution d'un organe de régulation du secteur de la santé ;



- › Des dispositions visant l'amélioration du cadre réglementaire de la distribution des médicaments ;
- › La répartition équitable et efficiente du personnel de santé sur le territoire national ; et,
- › La précision des étendues de responsabilités des acteurs du secteur et le régime des sanctions applicables en cas de manquements à ces obligations.

Il convient de noter que préalablement à l'adoption de la loi, certains objectifs sous-jacents ont déjà fait l'objet de mesures opérationnelles ou réglementaires par le Gouvernement à savoir le démarrage du processus de la mise en place de l'organe de régulation du secteur de la santé et l'amélioration du dispositif d'approvisionnement et de distribution des médicaments.

### **ADOPTION D'UNE LOI RÉGLEMENTANT L'ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Le projet de loi portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin vise à corriger les insuffisances relevées dans la gestion des activités du sous-secteur pharmaceutique. Il s'inscrit dans la politique générale de l'Etat relative à l'amélioration des services sociaux de base et a vocation à assurer notamment la :

- › Disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments et autres produits de santé ;
- › Traçabilité du système d'approvisionnement des produits de santé ;
- › Qualité des produits pharmaceutiques mis à la consommation au Bénin ;
- › Réduction des cas de maladies et de décès liés à la consommation des médicaments du circuit illicite et des médicaments de qualité inférieure et falsifiés ; et ;



- › Réorganisation du système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace.

## AUTRES ACTIONS

### Actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel médical

- › Le PAG a mis un accent particulier sur le renforcement du capital humain, la disponibilité du personnel de santé et sa bonne répartition. Ainsi, avec la construction de l'institut de formation des soins infirmiers et obstétricaux de Parakou, le Gouvernement a doublé le rythme de production des infirmiers, infirmières et sages-femmes. Dans le même ordre, pour remédier à la pénurie grave de techniciens en anesthésie et augmenter la couverture des besoins en personnel de l'anesthésie réanimation, le Gouvernement a offert des bourses de formation à 10 médecins et 20 paramédicaux. Aussi, 90 agents de santé (médecins et paramédicaux) ont été mis en formation dans plusieurs spécialités (pneumologie, infectiologie, néphrologie, chirurgie pédiatrique, nutrition, puériculture, médecine du travail, etc.)
- › Des recrutements importants ont été faits (plus de 1300 agents dont 67 médecins, 309 infirmiers, sages-femmes et techniciens) pour médicaliser l'offre de soins au niveau des centres urbains et la capacité de prise en charge des patients au niveau des hôpitaux. De même, une stratégie de mutualisation des soins des structures de santé situées dans la même surface géographique a permis une meilleure utilisation des ressources humaines en santé. Par ailleurs, la définition des nouvelles modalités d'indemnisation des agents et la clarification des statuts particuliers des praticiens hospitaliers universitaires sont des actions qui ont renforcé la motivation des agents de santé et leur rendement.
- › Le Gouvernement a également adressé les insuffisances dans l'encadrement des mouvements sociaux avec le vote de la loi 2018-34 du 5 octobre 2018 modifiant et complétant la loi 2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en Répu-

blique du Bénin. Entre autres effets obtenus de l'application de cette loi, on peut citer ; une amélioration de la continuité des soins dans les formations sanitaires publiques et le renforcement du dialogue social.

- › En sus des différentes dispositions prises pour renforcer la qualité des soins, un accent particulier a été mis sur les mesures visant à améliorer l'accueil et corriger les comportements malveillants du personnel de santé. Il s'agit de la mise en place d'un dispositif de recueil et de gestion des plaintes des usagers, notamment la mise en service d'un numéro WhatsApp (91 44 44 44) pour les plaintes et dénonciation directement au Ministre de la Santé. Un centre d'appels dénommé « JE T'ECOUTE » est installé pour la gestion des plaintes des usagers via le numéro vert gratuit (136).

### Mise en place de la commission de contrôle de la qualité des prestations de soins

La commission de contrôle de la qualité des prestations de soins créée par décret 2018-472 du 10 octobre 2018 est une structure sous la tutelle de la Présidence de la République qui a été mise en place pour assurer le contrôle physique et le respect des normes de prestation de soins de santé par les établissements publics et privés sur toute l'étendue du territoire national. Cette commission est dotée d'un pouvoir de sanction immédiate et de fermeture de structures publiques ou privées. Ses travaux ont permis d'enregistrer, d'investiguer et de traiter des centaines de plaintes, de fermer des centres de santé illégaux, de sanctionner des agents indécents, de soulager les usagers des formations sanitaires victimes de comportements indécents de certains agents de santé et de garantir le retour progressif de la confiance des patients.

### Continuité des mesures de gratuité

Pour garantir l'accès aux soins de santé sous les mesures d'exemption de paiement de soins et de protection sociale des populations vulnérables, le Gouvernement a investi plus de 43.000.000.000



Francs CFA entre 2016 et 2020. La répartition de ces ressources est faite comme suit : (i) 10.275.000.000 Francs CFA sont investis pour garantir un accès gratuit à la césarienne afin d'éviter les complications sources des décès maternels et des nouveau-nés ; (ii) plus de 11.000.000.000 Francs CFA ont servi à assurer l'accès à la dialyse des patients souffrant d'insuffisance rénale ; (iii) 1.200.000.000 Francs CFA ont permis d'assurer la gratuité du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et (iv) 20.665.000.000 Francs CFA ont permis d'assurer les soins à l'étranger au profit des populations béninoises dont l'état de santé a exigé une évacuation.

### **Réforme du dispositif des évacuations sanitaires**

Spécifiquement pour ce qui concerne, les évacuations sanitaires, il a été développé un contrat avec un partenariat stratégique et une dématérialisation complète de la procédure. Ceci a permis d'assainir les procédures d'évacuation, de réduire sensiblement le coût des évacuations sanitaires et d'améliorer les prestations offertes aux patients. En vue d'un renforcement progressif de la capacité nationale d'offre de soins de qualité pour couvrir les demandes faisant l'objet d'évacuation sanitaire externe, des projets de développement de pôle compétence sont en cours dans les domaines de la cardiologie interventionnelle, de la chirurgie cardiothoracique, de l'ORL, de l'ophtalmologie et de l'oncologie.

### **Etat de la lutte contre les Médicaments de Qualité Inferieure et/ou Falsifiés au Bénin**

Dans le cadre des mesures en vue d'assainir le marché des médicaments dans notre pays pour favoriser la consommation de produits pharmaceutiques de qualité par les populations, puis garantir l'accès à des soins de qualité pour tous, les principales actions menées sont résumées ci-après :

- › Démantèlement des réseaux de vente illicite de médicaments grâce aux opérations « PANGEA » menées en 2016 par les services de la police qui ont permis de saisir plus de 174 tonnes

de médicaments contrefaits et de démanteler les principaux réseaux qui en assuraient le trafic.

- › Ratification de la convention Medicrime en 2018 qui est un instrument international de lutte contre la criminalité pharmaceutique
- › La transformation de la Direction de la Pharmacie et du Médicament en une autorité de régulation forte du secteur dotée des moyens conséquents et de prérogatives de sanctions contre les acteurs du secteur
- › La transformation de l'ex Centrale d'achat des Médicaments (CAME) en Société béninoise pour l'approvisionnement en produits de santé (SoBAPS) avec l'exigence pour ses fournisseurs d'être soit préqualifié OMS, soit provenir d'un pays de l'UE, USA et Canada ou soit détenir une certification délivrée par un pays de l'ICH
- › La loi portant organisation des activités pharmaceutiques dont les dispositions pénales prévoient des sanctions allant de 05 à 10 ans d'emprisonnement et une amende équivalant au triple de la valeur marchande des médicaments incriminés en cas d'importation, d'exportation, de distribution ou de vente de médicaments contrefaits, faux ou falsifiés. Cette loi durcit les sanctions pénales contre toutes les formes de criminalité pharmaceutique,
- › Une opération de prélèvement de médicaments dans 60 officines de pharmacie a été réalisée sur toute l'étendue du territoire en vue d'un contrôle de qualité dans un laboratoire de renommée internationale pour en évaluer la qualité
- › Construction d'un nouveau laboratoire de contrôle de qualité des produits de santé de référence pour renforcer la surveillance du marché et la lutte contre les médicaments falsifiés ou de qualité inférieure. Les études sont en cours.
- › La mise en place d'un système de traçabilité des médicaments pour en assurer le suivi de son circuit depuis le fabricant jusqu'au dernier consommateur. Les travaux sont en cours



- › L'exigence de la livraison des médicaments au dernier kilomètre par les grossistes afin d'éviter tout détournement du médicament de son circuit légal de distribution
- › L'encadrement du nombre d'échantillons médicaux gratuits distribués par les visiteurs médicaux lors des actions de promotion des médicaments
- › Le renforcement du contrôle post-enlèvement des produits de santé par l'ABRP afin de vérifier la conformité des produits livrés avec les documents de déclaration
- › Le renforcement des activités d'inspections des établissements pharmaceutiques
- › La subordination de l'approvisionnement des formations sanitaires privées en médicament par la SoBAPS, à l'obtention d'un quitus délivré par l'ABRP après inspection de ces établissements de soins.
- › Collaboration avec l'OCERTID pour l'échantillonnage et le contrôle des médicaments de qualité inférieure et falsifiés,
- › Les inspections inopinées des officines à la recherche de produits de santé non homologués,
- › En outre, le plan de travail annuel de l'ABRP prévoit en plus des actions ci-dessus déjà en cours :
  - Plusieurs inspections des établissements pharmaceutiques assorties d'un prélèvement d'échantillons en vue d'un contrôle de qualité par l'Agence nationale de contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau,
  - la formation de 10 pharmaciens à la maîtrise des techniques d'inspection des officines, des sociétés de grossistes répartiteurs et autres établissements pharmaceutiques,
  - la réalisation des spots publicitaires, émission Radio et TV relatifs à la sensibilisation contre les faux médicaments et la vente illicite des médicaments,

- des opérations conjointes de saisie des produits de santé de qualité inférieure et falsifiés du marché parallèle

Il convient de souligner que l'opération de fermeture des centres de santé illégaux a permis de mettre fin aux activités d'exercice illégal de la profession de médecin et aux soins de qualité douteuse délivrés à nos compatriotes. Pour adresser la question des centres de santé privés illégaux, un recensement exhaustif des établissements sanitaires privés sur toute l'étendue du territoire national réalisé en décembre 2017, a relevé 2 614 établissements sanitaires privés dont le plus grand nombre se retrouve dans les départements du littoral, de l'Atlantique et l'Ouémé. Les promoteurs de ces établissements sanitaires privés sont en majorité des Agents Permanents de l'Etat et des agents formés sur le tas n'ayant aucune qualification. La plupart de ces établissements sanitaires privés ne disposaient pas d'autorisation, outrepassaient leurs compétences et n'offraient pas des soins de qualité. Les agents de l'Etat délaissaient les patients au niveau des structures sanitaires publiques pour se consacrer à la clientèle privée de manière illégale privant de fait les populations qui fréquentent les structures publiques de leur droit d'accès à des soins de qualité.

Au regard des nombreuses conséquences et les préjudices de la prolifération des établissements sanitaires privés illégaux pour la population, le Gouvernement du Bénin a décidé au cours du Conseil des Ministres du 25 juillet 2018, de prendre des mesures fortes pour l'assainissement rapide du sous-secteur privé de la santé à travers le Décret n° 2018-342 du 25 juillet 2018 portant suspension de délivrance d'autorisation et révocation pour l'exercice en clientèle privée des agents de l'Etat. Ainsi tout le processus de l'obtention des autorisations a été repris pour ceux qui sont éligibles. Ceci a permis :

- › La mise à plat de toutes les autorisations délivrées avant le 25 juillet 2018 ;
- › La fermeture de tous les cabinets illégaux sur toute l'étendue du territoire national ;



- › La fermeture de tous les cabinets appartenant aux Agents de l'Etat.
- › Plus de 1500 établissements sanitaires privés illégaux ont été fermés sur toute l'étendue du territoire national et des poursuites judiciaires ont été engagées contre leurs responsables.
- › Concomitamment, 138 arrêtés ministériels ont été signés donnant lieu à 1 090 autorisations d'ouverture et d'exploitation d'établissements sanitaires privés et 3962 autorisations d'exercice en clientèle privée des professionnels de la santé.

Toutes ces réformes et actions engagées ont permis d'atteindre les principaux résultats suivants :

- › L'assainissement du circuit du médicament ; les nombreuses saisies de produits de santé ne répondant pas aux normes de qualité et la destruction de près de 500 tonnes de faux médicaments au cours de la période.
- › L'assainissement du réseau privé de services de soins de santé

grâce à la fermeture des centres de santé illégaux.

- › La prise de mesures de contrôle et de suivi de la qualité de l'offre de soins aux populations.
- › Le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, de distribution et de contrôle des médicaments.
- › L'augmentation de la fréquentation des centres de santé par les populations et l'amélioration de la qualité des soins du fait de la disponibilité des spécialistes.
- › L'amélioration de la gouvernance des centres de santé.

Ainsi, ces nouveaux textes de loi renforcent le cadre juridique de gestion et de contrôle du secteur de la santé et permettent une harmonisation du Bénin avec la réglementation pharmaceutique communautaire adoptée au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ce qui permet également de créer des conditions favorables à l'investissement privé dans le secteur, notamment pour l'implantation d'unités de fabrication de médicaments et de centres de soins et de diagnostic.





### 3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Construction du centre hospitalier universitaire de référence d'Abomey-Calavi
- ▲ Construction et équipement de cinq hopitaux de zone
- ▲ Construction de l'hôpital de zone et des six centres de santé dans la commune de Tchaourou
- ▲ Autonomisation des formations sanitaires en eau et en énergie
- ▲ Modernisation et renforcement du plateau technique et des infrastructures sanitaires



Réorganiser notre système de santé  
pour une couverture sanitaire plus efficace





# Construction du centre hospitalier universitaire de référence d'Abomey-Calavi

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Doter le Bénin d'une infrastructure hospitalo-universitaire de haut niveau afin de remédier au déficit d'offre de soins et de palier aux évacuations sanitaires à l'extérieur très coûteuses
- › Accroître la disponibilité et l'accessibilité à l'offre de soins hospitaliers de qualité aux populations
- › Promouvoir l'intégration régionale en matière de santé

### Résultats attendus

- › Un CHU (Centre Hospitalo-universitaire) de référence de 436 lits est construit à Abomey-Calavi et constituera par sa taille (47 000m<sup>2</sup>) le premier établissement public de santé du Bénin
- › Des soins de haut niveau dans les spécialités pointues sont offertes: urgence et réanimation, pôle cardiologie, pôle oncologie, pôle digestif médico-chirurgical, pôle locomoteur et neurochirurgical, pôle cardiovasculaire et thoracique, pôle néphrologique, pôle tête et cou, radiothérapie, médecine nucléaire

### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Abomey-Calavi

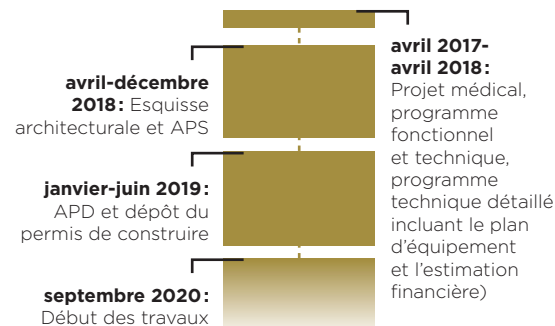
### Cadre institutionnel

- › Superviseur : Ministère de la Santé
- › Prestataire: BBI (Bouygues Bâtiment International)
- › AMO: APHP International
- › MOE: MBA (Michel Beauvais et Associés)

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Esquisses architecturales et APS approuvées
- › Obtention du CCE (Certificat de conformité environnemental)
- › Signature du contrat avec groupement Bouygues Bâtiment International, Michel Beauvais et Associé et APHP International le 6 Février 2020
- › Lancement des travaux en septembre 2020

### Résultats immédiats/effets

- › Préparation bouclée et démarrage prochain des travaux de construction du CHUR, en vue de fournir une offre de services de pointe dans différents domaines de pointe (cardiologie, gastroentérologie, chirurgie cardio vasculaire et thoracique, ophtalmologie et otorhinolaryngologie, chirurgie viscérale et traumatologique, médecine nucléaire, radiothérapie et autres spécialité médicales) et un service funéraire de qualité et de grande capacité (400 places)

### Perspectives

- › Finalisation de la conception du CHUR et réalisation des travaux sur 36 mois
- › Equipement et formation des employés à l'utilisation des équipements



# Construction et équipement de cinq hôpitaux de zone

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Renforcer les infrastructures sanitaires dans les 5 zones retenues
- › Accroître l'accessibilité des populations des zones retenues aux soins de santé
- › Réduire les indicateurs de morbidité et de mortalité dans les zones retenues
- › Offrir des soins de qualité aux touristes (étrangers et béninois) et aux personnes âgées dans les zones retenues

### Résultats attendus

- › Trois (3) hôpitaux de zone sont construits, équipés et fonctionnels
- › L'Hôpital de Référence de Ouidah est construit, équipé et fonctionnel
- › L'extension de l'Hôpital de Zone d'Allada- Toffo-Zè est faite à certains services spécialisés de soins

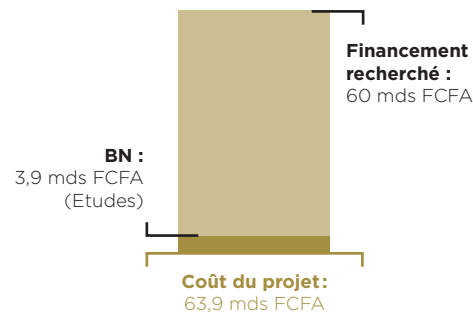
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › 13 communes du Bénin et environs :
- › Adjarra-Avrankou-Akpro-Missérété
- › Adjohoun-Bonou-Dangbo
- › Zogbodomey-Bohicon-Zakpota
- › Allada-Toffo-Zè
- › Ouidah

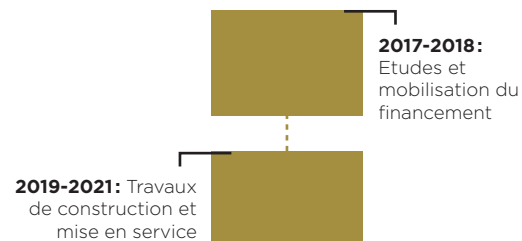
### Cadre institutionnel

- › Superviseur : Ministère de la Santé
- › Mise en œuvre : UGP

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Etat des lieux et études sommaires validés, et ayant permis de définir la consistance du projet comme suit : construction et équipement de 3 hôpitaux de zone (HZ Adjohoun-Bonou-Dangbo, Zogbodomey-Bohicon-Zakpota, et Adjarra-Avrankou-Akpro-Missérété), extension de l'HZ d'Allada en hôpital spécialisé et construction de l'HZ de référence de Ouidah
- › Etudes détaillées en cours.
- › Préparation d'une table ronde pour la recherche de financement

### Résultats immédiats/effets

- › Etude sommaire disponible
- › Recherche de financement en cours pour les travaux de construction

### Perspectives

- › Achèvement des études détaillées
- › Contractualisation des entreprises et réalisation des travaux
- › Formation et/ou déploiement du personnel dans les hôpitaux construits
- › Mise en service des infrastructures construites



# Construction de l'hôpital de zone et des six centres de santé dans la Commune de Tchaourou

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Construire et équiper un hôpital de zone à Tchaourou
- › Construire et équiper un centre de santé dans chaque arrondissement de la Commune de Tchaourou

### Résultats attendus

- › L'hôpital de zone est construit, équipé et fonctionnel
- › Les 5 centres de santé sont construits, équipés et fonctionnels

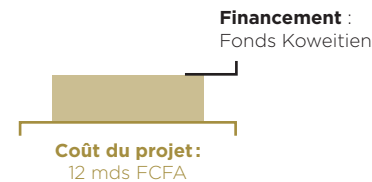
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Commune de Tchaourou et 5 Arrondissements (Tchatchou, Goro, Alafiarou, Sanson, Kika et Bêtèrou)

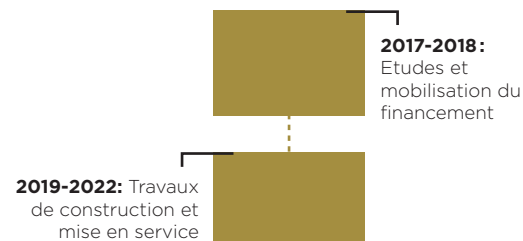
### Cadre institutionnel

- › Superviseur : Ministère de la Santé
- › Mise en œuvre : UGP

## Coût/financement



## Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Etude de faisabilité achevée
- › Maître d'œuvre recruté
- › Etudes APS et APD achevées
- › Appel d'offres en cours de finalisation

### Résultats immédiats/effets

- › Préparation achevée et appel d'offres en cours pour la construction de l'HZ et des 6 centres de santé sont construits dans la commune de Tchaourou

### Perspectives

- › Contractualisation des entreprises et réalisation des travaux
- › Formation et/ou déploiement du personnel dans les hôpitaux construits
- › Mise en service des infrastructures construites



# Autonomisation des formations sanitaires en eau et en énergie

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Rendre disponible l'eau potable et l'électricité dans les formations sanitaires en vue d'assurer l'offre permanente des soins de santé

### Résultats attendus

- › Disponibilité d'eau potable et d'électricité dans 316 centres de santé

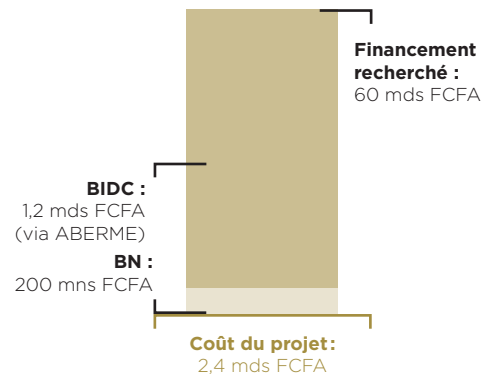
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national

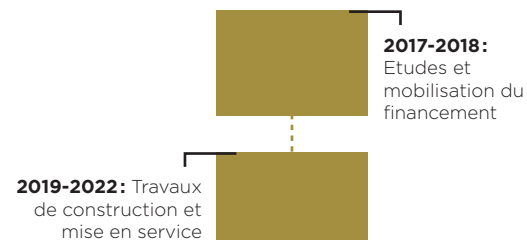
### Cadre institutionnel

- › Superviseur : Ministère de la Santé
- › Mise en œuvre : UGP

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Etude de l'ensemble des besoins en énergie solaire achevée (Programme 5S incluant les 648 centres de santé situés dans les zones hors réseau)
- › Etudes techniques détaillées achevées pour l'électrification solaire de 320 centres de santé dans le cadre de la 1ère phase du programme 5S (750 infrastructures sociocommunautaires, financée par l'Inde via la BIDC dans le cadre de l'Alliance Solaire Internationale)
- › Volet Eau : études achevées et recherche de financement en cours

### Résultats immédiats/effets

- › Etudes achevées pour le volet énergie.
- › Lancement prochain de l'appel d'offres pour l'électrification solaire de 320 centres de santé situés en milieu rural hors réseau

### Perspectives

- › Recrutement des entreprises et réalisation des travaux d'électrification solaire de 320 centres de santé
- › Mobilisation de financement pour l'électrification solaire des 328 Centres de santé restants
- › Mobilisation de financement pour l'approvisionnement en eau des Centres de santé



# Modernisation et renforcement du plateau technique et des infrastructures sanitaires

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Acquérir un équipement d'imagerie par résonance magnétique IRM (Parakou) et trois scanners médicaux (Atacora, Borgou, Mono)
- › Construire et équiper 3 unités de dialyse à Porto-Novo, Lokossa, Natitingou
- › Equiper 26 formations sanitaires du Bénin en matériels et équipements médicaux dans des bâtiments neufs ou réhabilités
- › Recruter et renforcer les capacités des personnels dédiés à l'utilisation et à la maintenance des équipements
- › Veiller à la disponibilité des services et soins 24heures/24 et 7 jours sur 7

### Résultats attendus

- › Le plateau technique des centres hospitaliers est renforcé par l'acquisition d'IRM et 3 scanners
- › Les 3 unités de dialyse sont construites et équipées
- › Les 26 formations sanitaires sont équipées convenablement en matériels et équipements dans des bâtiments neufs ou réhabilités
- › La capacité technique des intervenants est renforcée

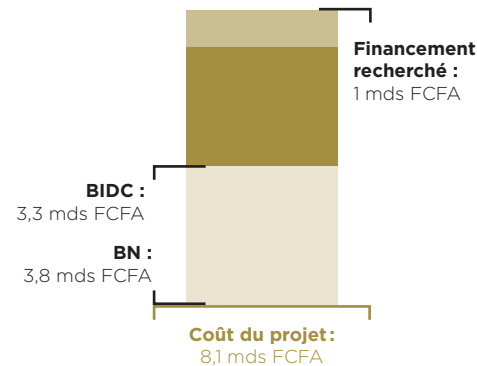
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national

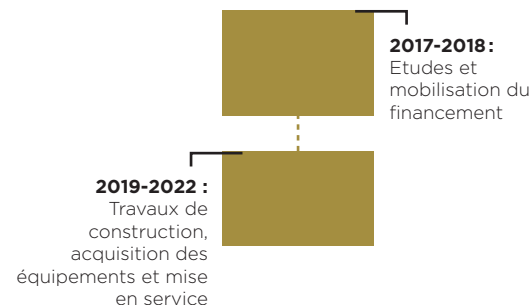
### Cadre institutionnel

- › Superviseur : Ministère de la Santé
- › Mise en œuvre : UGP

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › IRM CNHU HKM Cotonou est livré et installé
- › Scanner CHD Porto-Novo : livraison imminente
- › Equipements de radiographie acquis (exécuté à 100%) pour 24 communes
- › Une unité de dialyse construite à Porto-Novo et l'installation de ses équipements est en cours.
- › 3 antennes départementales de l'Agence Nationale de Transfusion Sanguine construites et mises en service à Parakou, Abomey et Porto-Novo)
- › Réhabilitation et modernisation du bloc opératoire du CHU HOMEL
- › Acquisition et installation de 2 autoclaves au CNHU HKM de Cotonou
- › 40 ambulances nouvellement mises en service

### Résultats immédiats/effets

- › Livraison et installation progressive des équipements
- › Amélioration du plateau technique pour la délivrance des soins de qualité
- › Amélioration de l'offre et de l'accessibilité de service de dialyse aux populations.
- › Amélioration de la disponibilité et de la qualité des produits sanguins
- › Consolidation progressive du plateau technique en matière d'imagerie

### Perspectives

- › Ajout de nouveaux matériels médicaux (équipement d'imagerie par résonance magnétique IRM, scanners, etc.) dans les centres de santé
- › Une disponibilité accrue de produits sanguins





# Acteurs

## du secteur Santé

- Ministère de la SANTE **(MS)** ➤ Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de Santé
- Commission technique chargée des réformes dans le secteur de la santé **(CTRSS)** ➤ Elle a pour mission de faire un diagnostic approfondi des maux dont souffre le secteur santé et de proposer sur la base d'une réflexion stratégique une réorganisation du secteur en vue de garantir aux populations une large couverture de services et soins de santé de qualité à coût réduit.
- Comité de mise en œuvre des réformes du système de santé **(CMORS)** ➤ Il a pour mission de veiller à la mise en œuvre des résultats issus des travaux de la commission technique chargée des réformes du système de santé.
- Conseil National des Soins de Santé Primaire **(CNSSP)** ➤ Il a pour mission d'élaborer les outils de pilotage de la politique sanitaire nationale en matière de soins de santé primaire et de veiller à leur mise en œuvre conformément au plan national de développement sanitaire ou au document en tenant lieu.
- Conseil National de Médecine Hospitalière **(CNMH)** ➤ Il est chargé d'élaborer les outils de pilotage de la politique sanitaire nationale en matière de médecine hospitalière et de veiller à leur mise en œuvre conformément au plan national de développement sanitaire ou au document en tenant lieu.
- Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique **(ABRP)** ➤ Elle est investie de prérogatives lui permettant de prendre des décisions, de contrôler, de proposer des textes régissant le secteur pharmaceutique, de donner des injonctions et de sanctionner en vue d'assurer la régulation de ce secteur.
- Société Béninoise d'Approvisionnement des Produits de Santé **(SOBAPS)** ➤ Elle est chargée de l'approvisionnement et de la distribution des produits de santé
- Agence des Infrastructures Sanitaires, de l'Équipement et de la Maintenance **(AISEM)** ➤ Elle assure la mise en œuvre de la politique sectorielle en matière de gestion et de maintenance des infrastructures sanitaires et des équipements médico-techniques.
- Agence Nationale des Soins de Santé Primaire **(ANSSP)** ➤ Elle assure la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale relative aux soins de santé primaire.
- Agence Nationale du Contrôle de la Qualité des Produits de santé et de l'Eau **(ANCQ)** ➤ Elle coordonne et met en œuvre la politique nationale en matière de contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau.





The background consists of several overlapping geometric shapes in various shades of green. A large, dark green triangle is positioned in the upper right quadrant. To its left, a lighter green triangle overlaps it. In the lower left, another medium-green triangle overlaps the dark green one. The remaining space is filled with a lightest shade of green.

# PROTECTION SOCIALE



# 1. Rappel des défis et des objectifs

La situation sociale est marquée par une persistance de la pauvreté, des inégalités de genre et le faible accès des enfants, des personnes handicapées et des personnes de troisième âge à la protection sociale. La faible implication des mutuelles de santé privées en matière de protection sociale et la non-territorialisation des services d'emploi isolent encore plus les couches vulnérables.

À cet effet, le Gouvernement a opté pour une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la réduction des inégalités sociales, à travers la protection sociale pour tous et une prise en charge des groupes vulnérables, enfants, handicapés et personnes âgées.

Les réformes et projets pour la protection sociale concernent : i) l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale ; ii) la mise en place d'une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles

des bénéficiaires complétées par une subvention de l'État. Pour ce faire, le Gouvernement mettra en place une assurance maladie-formation-crédit retraite et vie pour les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs et les artisans. Il s'agira d'une « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) » et sa mise en place à travers l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) et ses démembrements.

S'agissant de l'autonomisation des femmes, les mesures à mettre en œuvre concernent : i) l'élaboration et la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation Économique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) ; ii) l'appui à la formation des jeunes filles et mères exclues du système éducatif formel dans le domaine de l'ingénierie domestique au Bénin en vue de leur autonomisation ; iii) la création des dispositifs pérennes de mobilisation des ressources par les systèmes financiers décentralisés ; et iv) le renforcement de la promotion et de la coordination du secteur de la microfinance.



## 2. Point de la mise en œuvre des réformes

Le diagnostic fait en 2016 sur le dispositif de protection sociale montre que les programmes développés par l'Etat pour réduire la vulnérabilité des populations sont fragmentés, non intégrés et de couverture très limitée. Ces programmes profitent majoritairement aux acteurs du secteur formel qui représentent à peine 10% de la population active. Afin de corriger cette situation, le Programme d'Action du Gouvernement 2016 - 2021 a prévu le démarrage de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie intégrée et plus inclusive d'extension de la protection sociale dans une perspective de renforcement du capital humain et de réduction de la pauvreté.

L'ensemble des réformes prévues dans le domaine de la protection sociale ont été engagées et se trouvent globalement à un niveau avancé de leur exécution. Il s'agit des mesures de réforme ci-après :

1. Mise en place d'un nouveau dispositif intégré de protection sociale dénommé Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;
2. Adoption de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin ;
3. Restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et du Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB).

### **MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE DÉNOMMÉ ASSURANCE POUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN (ARCH)**

Les études relatives à la mise en route du nouveau dispositif protection sociale ARCH ont démarré en 2017. La réforme se fonde sur l'hypothèse que l'offre intégrée de services d'assurance maladie, de formation, de crédit et de retraite complétés par les filets de sécurité sociale à la population béninoise, notamment les plus démunis, est l'un des moyens efficaces pour opérationnaliser le document de politique holistique de la protection sociale. Le dispositif ARCH

visé à fournir un paquet de quatre services de protection sociale (assurance maladie, formation, crédit et retraite) à tous les béninois en général et en particulier aux plus démunis de l'informel que sont prioritairement les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs, les artisans et les artistes. L'approche de « paquet de services » est basée sur une logique de rationalisation aux plans opérationnel et institutionnel pour améliorer l'impact des programmes financés. Elle a vocation à créer plus de synergies d'actions et d'effets entre les différentes interventions visant la réduction de la pauvreté et la vulnérabilité des populations. Elle améliore l'équité dans l'accès aux services de base pour l'ensemble de la population, facilite l'accès aux opportunités et permet d'accroître la résilience des populations les plus démunies par rapport aux chocs et situations adverses.

Les travaux déjà réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme ARCH comprennent :

- › La préparation et le démarrage de la mise en œuvre des phases pilotes des composantes du dispositif ;
- › L'élaboration d'un projet de loi sur le dispositif ARCH qui devra instituer l'obligation de souscription d'une assurance maladie pour toute personne résidant au Bénin ;
- › La création de l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) et la mise en place de ses organes de gestion et de supervision.

### **Etat de mise en œuvre des différentes composantes du Programme Assurance pour le Renforcement du Capital Humain**

- › Volet Assurance : le panier de soins de base applicable dans le cadre de l'assurance maladie est retenu et en cours d'expérimentation dans certaines zones sanitaires (Abomey-calavi-Sô ava,



Dassa-Glazoué et Djougou-Ouaké-Copargo). La liste des médicaments et dispositifs médicaux remboursables dans le cadre de ce panier de soins est adoptée. Les procédures de ciblage des personnes pauvres devant bénéficier de la couverture de l'assurance ont permis d'identifier 541 748 ménages dans les 77 communes du Bénin. Durant la phase pilote qui a démarré le 29 juillet 2019, 105 595 cartes biométriques sont imprimées pour les bénéficiaires de l'assurance maladie.

- › Formation professionnelle continue : le cadre institutionnel d'offre de formation professionnelle aux métiers des artisans est mis en place à travers la création des Comités Locaux ARCH - Formation (CLAF) et la mise en place du registre national des artisans. La phase pilote est déployée en novembre 2020 dans huit communes (Cotonou, Abomey-Calavi, Porto Novo, Parakou, Abomey, Djakotomey, Djougou et Lokossa).
- › Crédit : le Gouvernement a procédé à la correction des insuffisances notées dans la distribution des microcrédits aux populations vulnérables. Un nouveau dispositif dénommé Microcrédit Alafia a été lancé en 2020 avec une dotation supplémentaire de 10 milliards à distribuer de façon plus sûre et plus sécurisée grâce à la digitalisation des activités. Il vise à faire décaisser les crédits sollicités directement dans le porte-monnaie mobile des bénéficiaires qui pourront les retirer et les rembourser sans supporter les frais de transactions et à un coût réduit à un niveau raisonnablement supportable par les populations cibles. Ce mécanisme a l'avantage d'accroître l'accessibilité des bénéficiaires aux microcrédits et permet de mieux répondre aux préoccupations spécifiques ci-après :
  - › un meilleur ciblage des plus pauvres potentiellement actifs et plus particulièrement, les jeunes et les femmes ;
  - › la réduction des risques d'impayés en raison de l'amélioration de la traçabilité des transactions qui réduit les propensions à la cavalerie financière ;
  - › l'amélioration du dispositif d'éducation financière digitale des

bénéficiaires, de formation et de renforcement de capacités nécessaires à la réussite des activités financées.

- › Retraite : le volet retraite de l'ARCH vise à fournir un mécanisme d'épargne-retraite pour les travailleurs du secteur informel en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté chez ces travailleurs à l'âge de la retraite. Le volet intègre contrairement aux initiatives existantes, les spécificités avérées du secteur formel (hétérogénéité de la cible, variabilité de la cotisation, etc. ...) et propose une conception novatrice permettant de motiver les travailleurs informels à participer et payer leurs cotisations. En raison des spécificités du secteur informel, des modalités flexibles sont prévues et permettent de cotiser des montants variables selon la filière et la régularité des revenus. Aussi, la technologie novatrice d'encaissement des cotisations prévue permettra d'instaurer un climat de confiance et de rassurer les participants au plan d'épargne, de la crédibilité et de la solidité du programme sur le long terme. La version finale du business model du volet « retraite » est réalisée et la phase pilote de la retraite est en cours de préparation.

### **Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Protection Sociale**

L'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) est créée pour gérer le programme ARCH. Elle dispose d'agences départementales (ADPS) lui permettant d'assurer la fourniture des services de protection sociale sur toute l'étendue du territoire national. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Son mandat est principalement de :

- › assurer la gestion opérationnelle, la supervision générale de l'Assurance pour le Renforcement du capital Humain (ARCH) ;
- › mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ARCH ;
- › mettre en place une politique nationale de gestion des risques concernant les soins ;





- › produire un rapport annuel sur la performance de l'ARCH dans tous ses volets.

L'agence est dotée d'une direction générale et d'un Conseil d'Administration qui travaillent de concert avec les ministres sectoriels concernés pour assurer l'extension du dispositif sur tout le territoire national suivant le calendrier fixé par le Gouvernement.

### Résultats / effets / impacts

Les premiers effets de la mise en œuvre du dispositif ARCH sont déclinés ci-après :

- › Sur le volet assurance, plus de 4 000 personnes ont utilisé leur carte biométrique pour bénéficier d'une prise en charge sanitaire complète et gratuite. A terme, la mise en place de l'assurance pour tous permettra d'accroître effectivement l'accessibilité de toutes les couches de la population notamment les pauvres extrêmes aux soins de santé ;
- › Le nouveau cadre mis en place pour assurer la formation professionnelle a permis de lancer une phase expérimentale de formation au profit de 15 corps de métiers et dans 22 métiers. Il est prévu d'impacter 4 360 artisans par des formations techniques de courte durée (FTCD).
- › Le volet crédit a montré l'efficacité du mécanisme digital mis en place pour le recouvrement des crédits. Durant la mandature 2016-2021, sur un total de 1,1 milliard de francs CFA mis à disposition des systèmes financiers décentralisés pour accompagner le démarrage ou la consolidation d'activités génératrices de revenus avec des crédits d'au plus 50 000 F CFA par bénéficiaire, il a été enregistré un taux de remboursement de 100%. La phase pilote du volet crédit a été réalisée au profit de 22 430 petits commerçants exerçant dans l'informel dont 88% de femmes.

## ADOPTION DE LA LOI PORTANT PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adoptée par l'Assemblée nationale en Septembre 2017, la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin a pour objet de prévenir le handicap, de protéger, de promouvoir et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées afin de garantir le respect de leur dignité intrinsèque et leur pleine participation à la vie sociale. La loi réaffirme les principes de non-discrimination, d'égalité de droits et d'accès aux services et de pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale. Elle dispose en matière de prévention et de protection des droits des personnes handicapées dans toutes les dimensions de la vie économique et sociale.

### Résultats / effets / impacts

Il est attendu que les dispositions de la loi favorisent l'acceptation et le plein épanouissement des personnes handicapées dans la vie économique et sociale.

## RESTRUCTURATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) ET DU FONDS NATIONAL DE RETRAITE DU BÉNIN (FNRB)

La réforme des deux organismes étatiques de sécurité sociale vise à renforcer leur gouvernance pour sécuriser les cotisations et à améliorer la qualité du service délivré aux usagers.

### Restructuration de la CNSS

Une étude diagnostique a été diligentée et a permis de relever les principaux points de faiblesse ci-après dans la gouvernance de la CNSS :



- › Plusieurs processus de gestion des opérations avec les usagers (déclaration de cotisations, paiement de prestations, obtention d'informations...) ne sont pas digitalisés ; ce qui génère de longs délais de traitement et des désagréments pour les assurés ;
- › Aucun système de définition des objectifs et d'évaluation des performances de la direction générale n'est mis en place ;
- › Les règles en vigueur en ce qui concerne l'élection du Président du Conseil d'Administration de la CNSS prévoit une rotation entre les collèges (syndicats de travailleurs / patronat) au lieu de privilégier le critère de compétence ;
- › Les attributions et missions des commissions mises en place par le Conseil d'Administration ne sont pas clairement définies ;

De concert avec le Gouvernement, des actions ont été initiées en vue de la correction de ces différentes insuffisances. Il s'agit notamment : i) du développement d'une application qui facilite la déclaration en ligne des cotisations sociales périodiques sur un formulaire unique avec les déclarations fiscales, ii) de la généralisation du paiement par virement bancaire des prestations servies par la CNSS, iii) de la réorganisation du système de gestion des archives, iv) de la mise en place d'une applications web et mobile offrant une plateforme de services aux assurés, v) de la refonte de l'organigramme de la Caisse, vi) et des travaux visant la modification de la loi portant Code de Sécurité Sociale pour y intégrer les éléments de modernisation du système de gouvernance de la Caisse.

### **Restructuration du FNRB**

Les améliorations apportées à la gouvernance du Fonds National de Retraite du Bénin ont porté sur les aspects ci-après :

- › Préparation et mise en application pour compter du novembre 2020 d'une procédure de liquidation automatique de la pension de retraite, qui prend en compte les cotisations, les éléments de carrière, les bonifications, les allocations familiales et autres, payables le premier jour du mois suivant la date d'admission à la retraite de l'agent de l'Etat ;

- › Obligation faite au Ministre du Travail et de la Fonction Publique de faire publier les listes et les arrêtés d'admission à la retraite des agents avant leur date de départ à la retraite ;
- › Obligation faite au Ministre de l'Economie et des Finances de procéder à la liquidation des droits de pensions de retraite et de notifier aux agents concernés les informations y relatives avant leur date de départ à la retraite.

### **Résultats / effets / impacts**

- › Généralisation des paiements par virement de toutes les prestations servies par la CNSS depuis janvier 2020 ;
- › Mise en vigueur du formulaire unique de déclaration en ligne des cotisations sociales et des impôts sur salaire depuis le 03 février 2020 ;
- › Réduction des délais de réponse aux requêtes des assurés et usagers grâce aux interfaces de services web et mobile de la CNSS ;
- › Interdiction d'exiger des agents de l'Etat en départ à la retraite la production d'actes ou de pièces préalablement émis par l'administration publique ;
- › Amélioration des conditions de jouissance de la retraite des pensionnés du FNRB grâce à une réduction substantielle des délais de remise des carnets de pension aux nouveaux retraités et au paiement à bonne date des pensions.



## AUTRES RÉFORMES : MICROFINANCE

Les réformes ont porté sur l'assainissement et la professionnalisation du secteur de la microfinance (mise sous administration provisoire et liquidation des SFD en difficultés et qui constituent un risque imminent pour l'épargne publique, lutte contre la prolifération des structures illégales grâce aux actions de la Brigade Economique et Financière et de la CRIET), la promotion du financement de l'agriculture et des produits innovants ainsi que le renforcement de l'accès des SFD aux ressources financières adaptées.

Parallèlement, l'audit organisationnel, comptable, financier et fonctionnel du **FNM a permis de le repositionner comme le principal organe de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de microfinance**, grâce à l'amélioration sa gouvernance et la mise en place d'un dispositif pour sécuriser les interventions en faveur des populations les plus vulnérables d'une part, et éviter les montants importants d'impayés qui grevaient les anciens programmes d'autre part. Tirant leçon des expériences passées, le Gouvernement a décidé de **la digitalisation du processus d'octroi du microcrédit aux couches vulnérables** afin de réduire drastiquement les impayés, d'éviter la cavalerie financière et les crédits fictifs. Ainsi, la **digitalisation des prestations du FNM a pour avantages** le rapprochement du crédit du bénéficiaire, la discrétion dans l'accès au crédit et le remboursement des échéances, la réduction du coût de crédit et la sécurisation des fonds. Il est désormais possible de retracer l'historique de chaque bénéficiaire et d'éviter la cavalerie financière des crédits fictifs et/ou multiples.

A cet égard, le produit Micro-Crédit Mobile (MCM) est alors apparu comme une réponse adéquate. Après une phase pilote jugée concluante et sa généralisation, **la plateforme de distribution de microcrédit a été reprise afin d'impliquer tous les acteurs de l'écosystème des paiements digitaux dans un mécanisme sécurisé de transfert d'argent**. La nouvelle plateforme vise à décaisser directement dans le portemonnaie mobile money des bénéficiaires qui

pourront retirer et rembourser les crédits à un taux de 4% à travers un réseau entièrement rénové de 15 SFD répartis à raison de 3 SFD au moins par département, et sans supporter les frais de transactions.

Les avantages de ce nouveau mécanisme sont de faciliter un meilleur ciblage des plus pauvres potentiellement actifs et plus particulièrement les jeunes et les femmes ; d'octroyer les crédits via un canal digital sur toute l'étendue du territoire sans besoin d'une connexion internet et sans intermédiaires, de réduire le coût du crédit qui est désormais accessible pour les bénéficiaires sans aucun frais de retrait ni de remboursement avec des conditionnalités améliorées, et de renforcer l'éducation financière digitale des bénéficiaires.

### Résultats / effets / impacts

- › Assainissement et professionnalisation du secteur de la microfinance à travers la digitalisation du processus d'octroi de crédit et un meilleur ciblage des bénéficiaires ;
- › De 2016 à septembre 2020, les ressources mobilisées par le Gouvernement avec l'appui des PTFs ont permis d'injecter au profit des couches cibles, environ 20 milliards FCFA pour impacter près de 100.000 bénéficiaires.

## 3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Développement du Programme Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)
- ▲ Modernisation des infrastructures de protection sociale et promotion de genre
- ▲ Protection des couches vulnérables
- ▲ Autonomisation économique des femmes et promotion du genre
- ▲ Mise en place du micro-crédit mobile



Protéger les plus démunis  
et réduire la précarité





# Développement du Programme Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectif général

- › Accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux Béninois, notamment les plus démunis

### Objectifs spécifiques

- › Améliorer l'accès aux services de santé pour toute la population
- › Fournir de la formation aux acteurs démunis du secteur informel (agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans et artistes) des formations opérationnelles
- › Faciliter ou améliorer l'accès aux crédits aux acteurs susvisés
- › Assurer une pension de retraite aux acteurs susvisés

### Résultats attendus

- › Accès au système de santé à moindre coût aux populations pauvres, environ 4,3 millions de Béninois
- › Disponibilité et accessibilité financière des médicaments génériques/essentiels garanties pour tous les assurés
- › Amélioration du niveau de compétence d'environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel par des formations professionnelles continues
- › Accès au crédit pour environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel
- › Souscription à une pension de retraite par environ 2 millions de Béninois acteurs du secteur informel

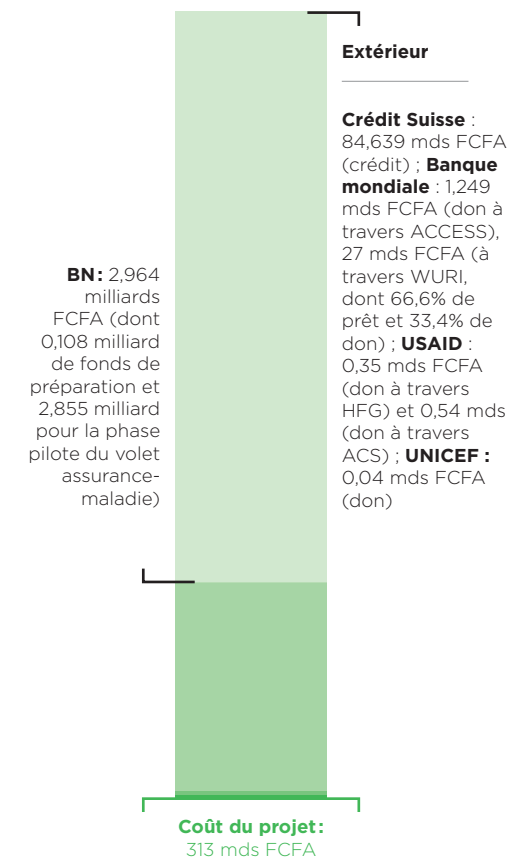
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Les principales zones d'intervention (Département/ Commune/, Ville/ village) : toute l'étendue du territoire national

### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)
- › Structure d'exécution : Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS)
- › AMO : Entreprise Case & Co
- › MOE et entreprises adjudicataires : Cabinet Str@tec-arc ; Cabinet PLURI-EXPERTISES ; Cabinet SPRI ; Cabinet AFRIKARH ; Cabinet SODEXCA ; Consultant BOUILLAUD ; USAID/HFG ; Consultant/Banque mondiale, ASSI, ADN

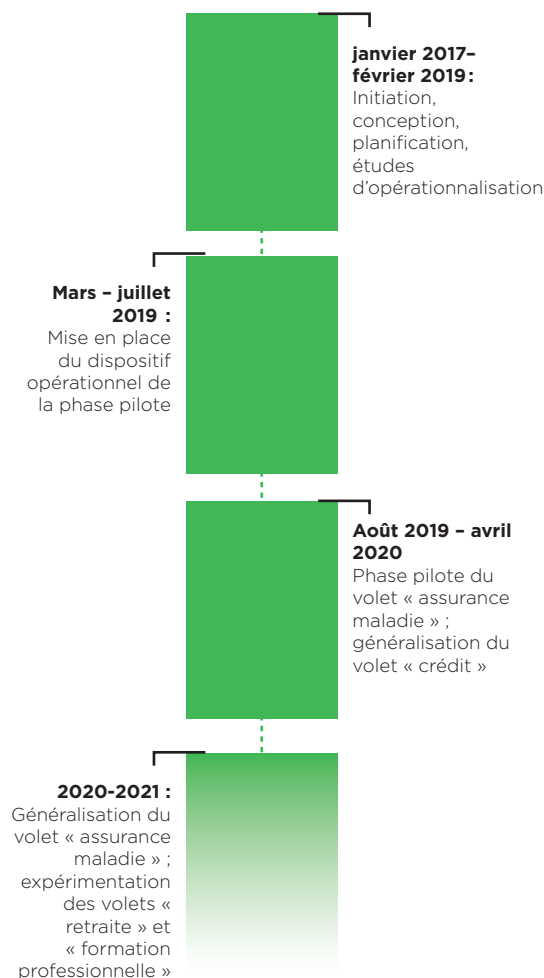
### Coût/financement





## PRÉSENTATION DU PROJET

### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Organisation des sessions de dialogue inclusif autour du projet ARCH
- › Réalisation des études d'opérationnalisation du projet à 100%
- › Identification et enrôlement des pauvres extrêmes et non extrêmes, cibles prioritaires du projet dans les 77 communes
- › Enquête PMT-RAVIP organisée dans 23 communes sur 77 dont 7 pour la phase pilote du volet « assurance-maladie »
- › Mise en œuvre de la phase pilote du volet « assurance maladie » dans 7 Communes pilotes.
- › Mise en œuvre de la phase pilote du volet « crédit »
- › Mise en œuvre de la phase pilote du volet formation
- › Préparation de la phase pilote du volet « retraite »

### Résultats immédiats/effets

- › Mobilisation des acteurs clés à travers le dialogue inclusif.
- › 105 595 cartes biométriques imprimées et distribuées à 98,80% aux bénéficiaires de l'assurance maladie des 7 communes pilotes Abomey-Calavi/Sô-Ava, Dassa- Zoumè/ Glazoué et Djougou-Copargo-Ouaké
- › Croissance de l'accès aux soins de santé des populations pauvres extrêmes : 4781 cas pris en charge à la date du 31 décembre 2020 pour un

paiement effectué au profit des prestataires de soins (pour les factures traitées) de 15 439 475 FCFA.

- › Pour le volet crédit : 1 121 500 000 FCFA décaissés électroniquement à 10 SFD, au profit de 22 430 bénéficiaires (petits commerçants exerçant dans l'informel) dont 88% de femmes, ayant un besoin en financement d'au plus 50 000 FCFA pour démarrer ou consolider une activité génératrice de revenu
- › 2 599 emplois créés, correspondant au nombre d'agents marchands déployés
- › Version finale du business model du volet « retraite » et de la stratégie opérationnelle de mise en œuvre du volet « formation » élaborée et disponible
- › Recensement et enrôlement au RAVIP d'environ 241 000 artisans, en vue de la phase pilote du volet « formation »

### Perspectives

- › Achèvement de l'enquête PMT- RAVIP pour tous les pauvres extrêmes du Bénin
- › Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS)
- › Evaluation de la phase pilote du volet « assurance maladie », et recruter le gestionnaire du volet « assurance maladie »
- › Généralisation des volets « crédit » et « assurance maladie »
- › Expérimentation des volets « formation » et « retraite »



# Modernisation des infrastructures de protection sociale et de promotion de genre

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs spécifiques

- › Améliorer les conditions de travail des acteurs du secteur social
- › Mettre à la disposition des acteurs sociaux des infrastructures et équipements de qualité, respectant les normes requises

### Résultats attendus

- › Les infrastructures des centres sociaux sont construites (nouvelles) ou réhabilitées (anciennes) sur des domaines délimités et sécurisés
- › Les matériels et équipements modernes requis sont acquis et mis en service au profit des CPS, des centres spécialisés et des structures techniques
- › Les centres sociaux sont alimentés en eau et en électricité

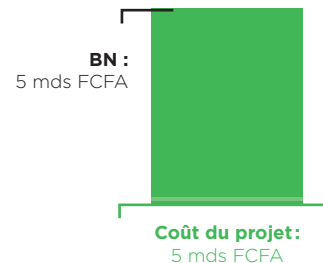
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (85 CPS et 4 centres spécialisés dans 77 communes et 12 départements y compris les structures techniques et directions départementales du MASM)

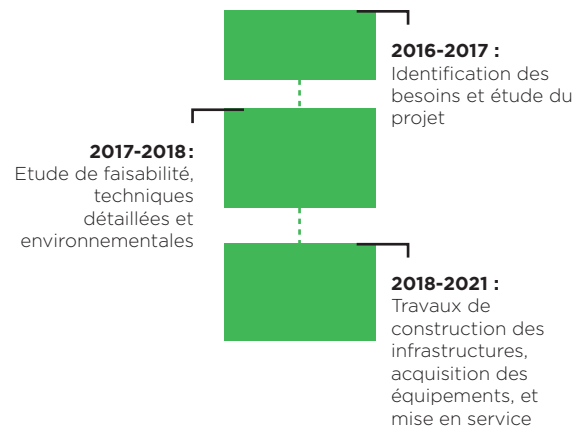
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)
- › Supervision et suivi : Direction de la Planification et de la Prospective (DPP)
- › Mise en œuvre : Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS)

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Etudes techniques et architecturales réalisées pour les infrastructures à construire
- › Recrutement des entreprises et remise de sites pour l'ensemble des travaux
- › Recrutement des bureaux de contrôle

### Résultats immédiats/effets

- › 3 Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE) construites
- › 1 Centre d'Intégration et d'Épanouissement des Personnes Âgées (CIEPA) construit
- › 10 Centres de Promotion Sociale réhabilités, construits et équipés (en cours)
- › 10 Espaces Contact de Réadaptation à Base Communautaire (RBC), 2 Centres de Formation et de Promotion des Personnes Handicapées (CFPPH) ont également bénéficié d'équipements informatiques, bureautiques et mobiliers de bureau
- › 6 CPS construits et 7 réhabilités
- › Réception et mise en service des infrastructures

### Perspectives

- › Réception des travaux des 10 CPS et autres infrastructures en 2021
- › Amélioration sensible des conditions d'accueil, de travail et de la qualité des services rendus au niveau des centres et autres infrastructures de protection sociale





# Protection des couches vulnérables

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs spécifiques

- › Améliorer les conditions de vie des couches vulnérables
- › Renforcer la protection sociale des personnes vulnérables et des ménages les plus pauvres
- › Promouvoir l'inclusion, l'intégration socio-économique et assurer la prise en charge psychosociale des personnes vulnérables (handicapées et de 3<sup>ème</sup> âge)

### Résultats attendus

- › Un grand nombre de personnes est sorti de la vulnérabilité
- › Les personnes vulnérables et les ménages les plus pauvres sont mieux protégés au plan social
- › Les personnes handicapées et de 3<sup>ème</sup> âge sont davantage épanouies au plan économique

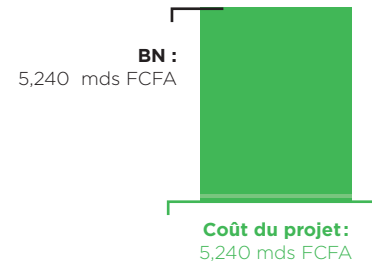
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (cibles : Orphelins et enfants vulnérables, femmes, personnes handicapées, personnes indigentes personnes de 3<sup>ème</sup> âge, personnes vivant avec le VIH/SIDA)

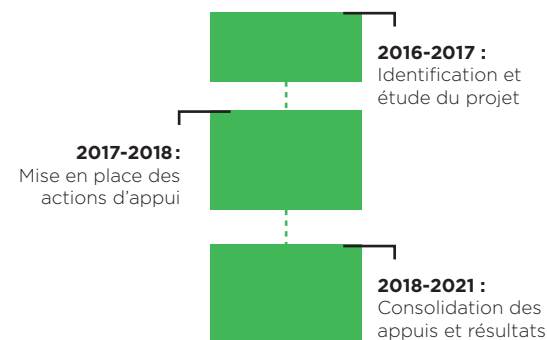
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)
- › Mise en œuvre : MASM/DGFAS
- › Organe statistique : OFFE
- › Organe de financement : FASN
- › Structures d'appui : ONG et PTF

### Coût/financement



### Calendrier indicatif de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Réalisation d'études spécifiques sur les couches vulnérables
- › Divers appuis financiers, techniques, matériels, nutritionnels, didactiques et de renforcement de capacités exécutés au profit des couches vulnérables

### Résultats immédiats/effets

- › Accompagnement scolaire, nutritionnel et formation professionnelle à 35 451 Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) de haute vulnérabilité
- › Plus de 6.980 OEV ont été appuyés en kits scolaires sur toute l'étendue du territoire national et 9 936 enfants ont bénéficié d'un suivi nutritionnel
- › 18 Associations de PVVIH ont bénéficié d'appuis nutritionnels, et 36 de renforcement de leurs capacités sur la vie associative et la gestion micro entrepreneuriale
- › 10 nouveaux districts de la stratégie RBC, 2 Centres de Protection Sociale des Aveugles et Malvoyants (CPSA), 2 Centres de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées ont été équipés en matériel de travail

### Perspectives

- › Renforcer les appuis financiers, matériels, nutritionnels, didactiques aux couches vulnérables



# Autonomisation économique des femmes et de promotion du genre

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs spécifiques

- › Contribuer à l'autonomisation économique
- › Renforcer la sécurité humaine des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre
- › Améliorer le leadership féminin

### Résultats attendus

- › Une croissance soutenue est générée en vue de l'autonomisation des femmes et de l'émergence du leadership économique de la femme
- › L'autonomisation sociale et la sécurité humaine de la femme assurent l'émergence du leadership social et culturel de la femme

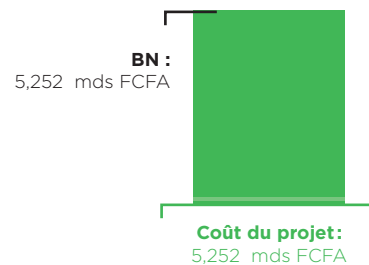
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national

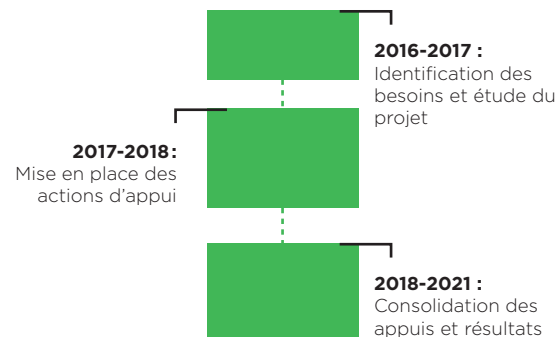
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)
- › Mise en œuvre nationale : DGFAS-DIFAE
- › Mise en œuvre locale : CPS et Communes
- › Structures d'appui : ONG et PTF

### Coût/financement



### Calendrier indicatif de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Élaboration des documents supports en matière d'autonomisation des femmes, de prise en charge des victimes de VBG, des textes et conventions nationaux et internationaux sur les femmes, de stratégies de promotion des initiatives et potentialités locales en AGR
- › Enregistrement, équipement et formation des groupements féminins et mixtes
- › Réalisation de supports de communication sur la promotion et l'autonomisation économique de la femme

### Résultats immédiats/effets

- › Enregistrement de 850 groupements composés de 15 à 25 femmes chacun
- › 472 groupements de femmes soit 7025 femmes ont été appuyées en équipements de transformation de noix de karité, de riz, d'arachide, de manioc et de maïs
- › 8791 victimes de VBG appuyés au niveau des CPS

### Perspectives

- › Renforcement des appuis directs et du suivi des groupements féminins
- › Consolidation des actions de promotion du genre



# Mise en place du micro-crédit mobile

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs spécifiques

- › Faciliter l'accès au financement aux personnes vulnérables, exclues du système financier pour créer ou développer une activité génératrice de revenus
- › Digitaliser le mécanisme d'octroi de crédit et de paiement par le recours aux opérateurs de téléphonie mobile

### Résultats attendus

- › Les formalités d'accès au micro-crédit sont allégées par la digitalisation
- › Le micro-crédit impacte davantage de personnes vulnérables grâce à son accès facilité
- › Les activités génératrices de revenus des bénéficiaires connaissent plus d'essor

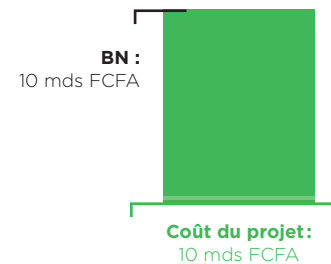
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (12 départements et 77 communes)

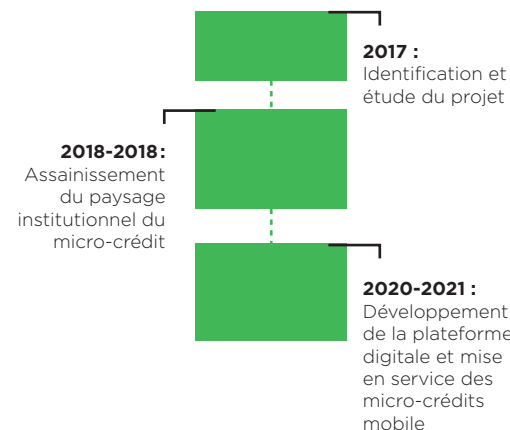
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)
- › Mise en œuvre : Fonds National de la Microfinance
- › Structures d'appui : Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

### Coût/financement



### Calendrier indicatif de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Mise en œuvre des diligences préalables (études, documents de projet, etc...), développement de la plateforme digitale, et conduite des tests
- › Renforcement de la capacité des parties prenantes pour l'appropriation du nouveau mécanisme
- › Sélection d'un prestataire pour la réalisation de la plateforme informatique (agrégation des opérations)
- › Campagne de communication sur la relance des microcrédits nouvelle formule
- › Mise en exploitation de la plateforme digitale/mobile
- › Evaluation des Systèmes Informatiques de Gestion des SFD pour une connexion au système du FNM
- › Mise en place de comité de pilotage et comité technique

### Résultats immédiats/effets

- › C'est un système informatique disponible pour le traitement des opérations de bout en bout
- › Des premiers micro-crédits qui sont délivrés dès le lancement (septembre 2020) pour un montant de 200 millions de FCFA en 15 jours

### Perspectives

- › Accélérer les décaissements du microcrédit ALAFIA
- › Opérationnaliser le call center et le webtickting.
- › Evaluer la phase pilote, en vue de sa généralisation

# Acteurs

## du secteur Protection sociale

Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance  
**(MASM)**



Il a pour mission la définition, la planification, la programmation et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans les domaines des affaires sociales et de la Microfinance.

Agence Nationale de la Protection Sociale  
**(ANPS)**



Elle assure la gestion opérationnelle et la mise en œuvre de l'Assurance pour le Renforcement du capital Humain (ARCH).

Fonds National de la Microfinance  
**(FNM)**



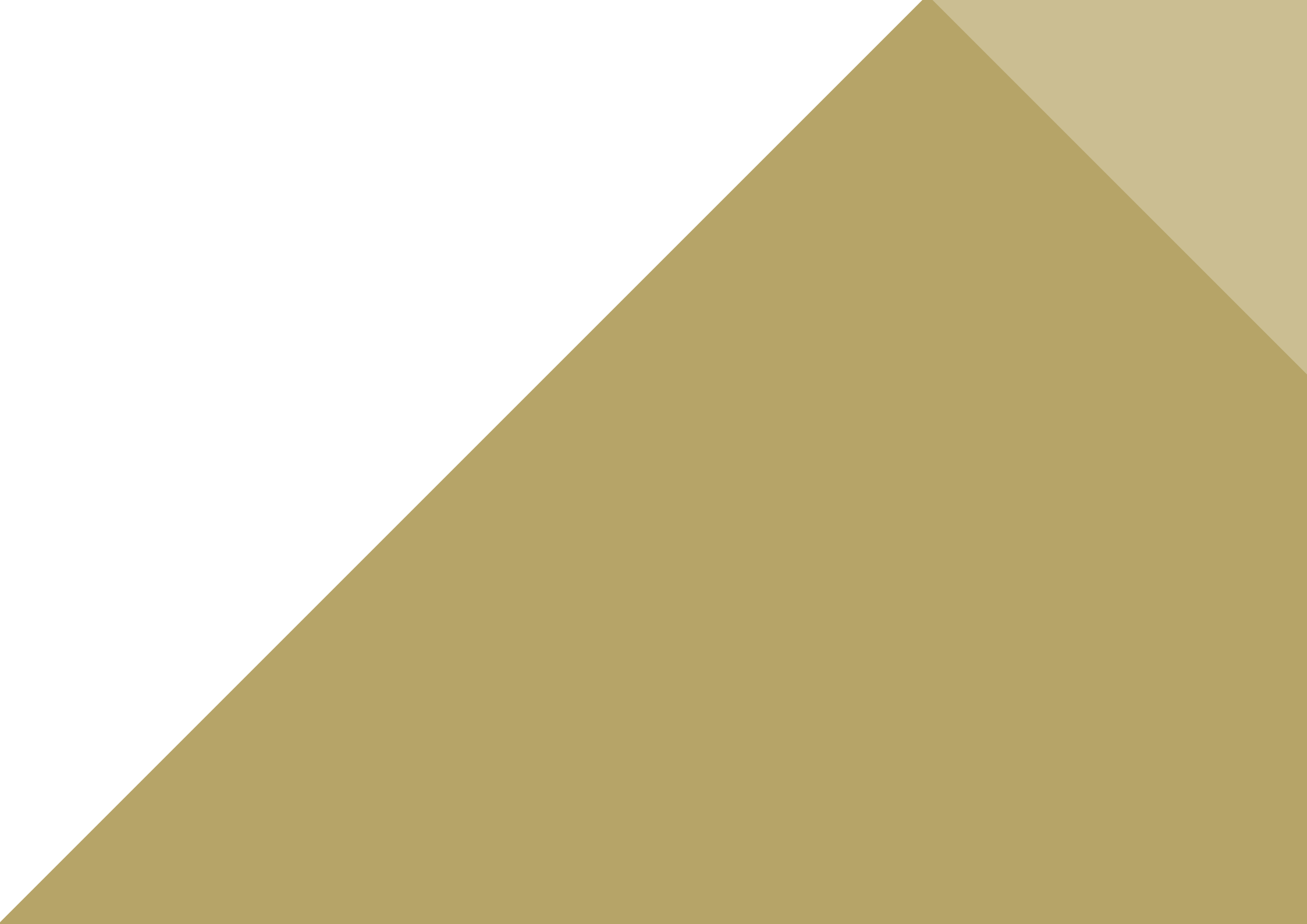
Il renforce les capacités financières et techniques des acteurs et services financiers décentralisés (SFD) pour satisfaire les besoins de services financiers et non financiers exprimés par les populations à faible revenu et assurer le développement du Micro-crédit mobile.

Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale  
**(FASN)**



Il finance la lutte contre la vulnérabilité, l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, promouvoir la réadaptation et l'intégration sociale des personnes handicapées et contribuer à l'autonomisation économique des femmes.







SPORT



# 1. Rappel des défis et des objectifs

Le Gouvernement a retenu de faire du Sport un véritable outil de développement humain, social et économique en vue de favoriser l'émergence des talents et le rayonnement du Bénin sur le plan international.







## 2. Point de mise en œuvre des réformes

Les réformes engagées concernent (i) la réorganisation du cadre institutionnel du Sport ; (ii) l'élaboration des documents de politique et (iii) l'élaboration et l'adoption de la loi sur le financement et la réorganisation du Sport.

Ces réformes ont permis (i) l'adoption de la loi sur l'organisation et le financement du sport et ii) l'actualisation et la mise en œuvre des politiques nationales de la Jeunesse et des Loisirs.

### ADOPTION DE LA LOI SUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU SPORT

La réforme est destinée à créer un cadre législatif propice à l'amélioration de la gouvernance du secteur et au développement des activités sportives au Bénin. La loi spécifique sur l'organisation et le financement du sport a vocation à fixer les modalités d'organisation des activités du secteur. Elle vise à instaurer le principe de financement des activités sportives par des mécanismes novateurs tels que la création de sociétés sportives. Le projet de loi est finalisé et sera examiné par l'Assemblée nationale au début de l'année 2021.

Il convient de souligner que depuis 2017, le Gouvernement a régulièrement fait adopter par l'Assemblée nationale, dans les lois de finances successives, des mesures visant à rendre le secteur des sports attractif aux investissements publics et privés. Les principales mesures adoptées et qui sont déjà en vigueur portent sur :

- › La défiscalisation des revenus et équipements sportifs ;
- › La création d'une taxe pour le développement du sport : elle permet d'accroître le financement public du secteur et elle est mise à la charge des grandes entreprises qui réalisent au moins un milliard de chiffre d'affaires hors taxes par an (la taxe est fixée à un millième du chiffre d'affaires annuel); et,

- › La facilitation du financement privé des activités sportives par l'instauration d'une dispense de paiement de la taxe pour le développement du sport pour les grandes entreprises, propriétaires ou copropriétaires de clubs engagés dans un championnat et ayant fait des dépenses de fonctionnement ou d'investissement au profit du club pour un montant supérieur ou égal à la taxe à acquitter.

### Résultats / effets / attendus

La gouvernance du secteur des sports s'est améliorée. Les principaux effets observables des mesures prises comprennent :

- › La mise en place d'un mécanisme alternatif d'anticipation et de gestion des crises qui a facilité le règlement des différends au sein des fédérations notamment la Fédération Béninoise de Football ;
- › La création d'une faitière des supporters des équipes nationales qui a permis de rendre plus efficace l'activité de supporters au Bénin ; et,
- › Le progrès spectaculaire de l'équipe nationale de football particulièrement à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations de 2019.



## ACTUALISATION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES NATIONALES DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Le Bénin ne disposait pas véritablement de documents de politiques nationales de la jeunesse et des loisirs. A l'issue de différentes concertations et tenant compte des bonnes pratiques au plan international, des documents de politiques ont été mis au point pour le secteur des sports, le secteur de la jeunesse et le secteur des loisirs. Au nombre des innovations ou améliorations introduites, il convient de noter :

- › Pour le secteur des sports, la codification, l'organisation et la structuration des acteurs du secteur à partir des classes sportives ;
- › Pour le secteur des loisirs, la mise en place de nouveaux mécanismes de développement des loisirs ; et,
- › Pour le secteur de la jeunesse, l'institution du Conseil National de la Jeunesse qui est un cadre d'échanges et de concertation pour l'ensemble des mouvements et associations des jeunes dans le pays.

Ces différents documents de politiques sectorielles devraient être adoptés prochainement par le Gouvernement.

## AUTRES RÉFORMES

Pour rendre plus visibles les actions en faveur du sport et accompagner l'éclosion des talents, le Gouvernement a décidé de dédier ces chaînes à l'éducation des jeunes et à la diffusion de contenus sportifs. Le plan de transformation est validé avec l'appui de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Une série de recrutements a été lancée au profit des dites chaînes pour les rendre opérationnelles, de même qu'une acquisition de matériels et équipements de dernière génération a-t-elle été faite en vue du renforcement des capacités techniques de ces dernières.

Au total, le Gouvernement a consenti des investissements dans le secteur des sports pour plus de 108 milliards Francs CFA sur la période 2016-2020 dont 76 milliards Francs CFA pour la construction des 22 stades. Ces investissements ont concerné un portefeuille de projets/programmes actifs consistant en la détection, la formation et la promotion des talents sur toute l'étendue du territoire national.

Les activités sportives ont généré des emplois à travers : (i) les Classes Sportives et les Associations Sportives Communales : 845 emplois sont créés depuis 2018 et portés à 1064 dès janvier 2020 ; et, (ii) la construction des stades communaux : plus de 2000 emplois.

Les perspectives tablent sur l'extension de la construction des stades dans toutes les communes, la construction des académies et le renforcement des capacités des fédérations et des autres acteurs, et devraient impulser la présence du Bénin sur la scène sportive internationale, avec ses effets induits sur l'économie et la création d'emplois et de revenus.



## Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Construction de 22 stades communaux de type omnisport
- ▲ Réhabilitation du stade de l'Amitié Général Mathieu Kérékou de Kouhounou
- ▲ Construction de 6 académies sportives
- ▲ Mise en place des classes sportives et des associations sportives communales

**Faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique**





# Construction de 22 stades communaux de type omnisport

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectif général

- › Doter tous les départements et toutes les communes du Bénin d'infrastructures sportives adéquates

### Objectifs stratégiques

- › Construire et réhabiliter douze (12) stades au niveau départemental
- › Construire et réhabiliter soixante-neuf (69) stades au niveau communal

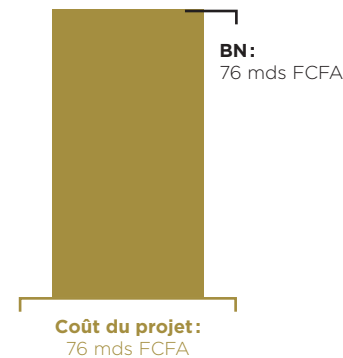
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Lot 1: Bembèrèké, Banikoara, Kouandé, Malanville, Nikki, Tanguiéta et Djougou ;
- › Lot 2: Abomey, Covè, Savalou, Ouèssè et Toffo ;
- › Lots 3 et 4: Aplahoué, Comè, Djakotomey, Dogbo, Grand Popo, Adjohoun, Avrankou, Kétou, Ouidah et Pobè

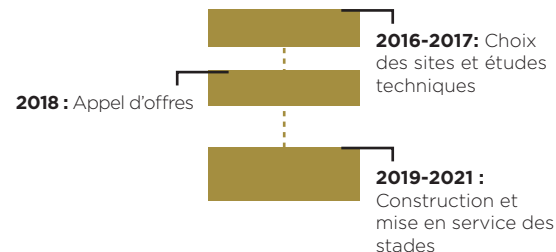
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) et Ministère des Sports
- › Structure d'exécution: Direction Générale de l'Habitat et de la Construction (DGHC)
- › AMO: Louis Berger
- › MOE: Artech
- › Autres prestataires : BCT Qualiconsult
- › Entreprises adjudicataires: Lot 1 - Limonta ; Lot 2 - Adéoti Sarl ; Lots 3 et 4 - Sinohydro

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Financement mobilisé
- › Travaux de construction en cours d'achèvement sur chaque site
- › Tribune de 3000 places, aires de jeux de handball, de basketball, de foot, de volleyball et de piste d'athlétisme à huit couloirs en tartan, pelouse de football en gazon synthétique, château d'eau, 2 blocs sanitaire, logements pour encadreurs, blocs administratifs, clôtures et guichets, grille de protection de l'aire de jeu de football

### Résultats immédiats/effets

- › Travaux en cours au niveau des 22 communes dans 11 départements (Banikoara, Malanville, Kouandé, Tanguiéta, Ouidah, Toffo, Bembèrèké, Nikki, Savalou, Ouèssè, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Djougou, Comè, Grand-Popo, Adjohoun, Avrankou, Kétou, Pobè, Abomey et Covè) en vue de les doter d'infrastructures sportives adéquates
- › Mise en concession de ces infrastructures au profit des sociétés sportives et clubs qui vont animer les différents championnats.
- › Plus de 2000 emplois créés

### Perspectives

- › Réceptionner et mettre en service les 22 stades d'ici 2021.
- › Démarrage de la deuxième phase du projet.
- › Assurer une gestion efficace et durable des infrastructures sportives.
- › Accueillir des compétitions sportives nationales et internationales









# Réhabilitation du stade de l'amitié Général Mathieu Kérékou de Kouhounou

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Réhabiliter le Stade de l'Amitié Mathieu Kérékou.
- › Conformer le Stade de l'Amitié Mathieu Kérékou aux normes internationales de la FIFA

### Résultats attendus

- › Le terrain de football du Stade de l'Amitié Mathieu Kérékou est réhabilité et conforme aux normes de la FIFA (esplanade intérieure, sièges et gradins, cabines de presse, vestiaires, tribune officielle, éclairage, pelouse et piste, marquoir et château d'eau).
- › Les dispositifs fonctionnels du Stade de l'Amitié Mathieu Kérékou sont modernisés (électricité, menuiserie, drainage des eaux, salle de conférence, réseau incendie)

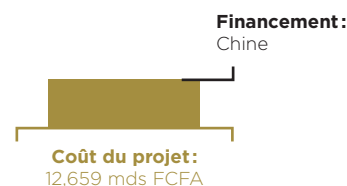
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou, Stade de l'Amitié Mathieu Kérékou de Kouhounou

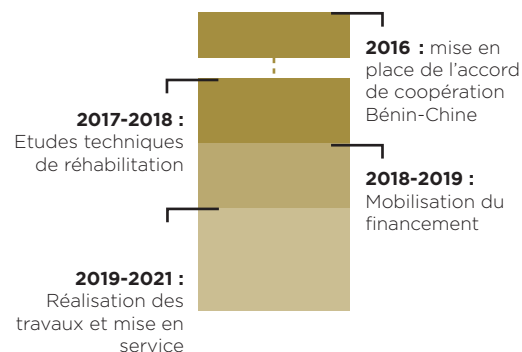
### Cadre institutionnel

- › Supervision : Ministère des Sports
- › Mise en œuvre : Entreprise chinoise (en coopération)

### Coût/financement



### Calendrier indicatif de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Interventions prévues exclusivement au niveau du terrain de football, et dont les travaux sont en cours à 70% d'exécution physique
- › Reprise de l'esplanade intérieure (canalisation et autres parties affaissées) aux abords immédiats du terrain de football
- › Reprise du gradin, sous gradin, cabine de presse, vestiaires etc)
- › Réfection de la charpente de couverture de la tribune officielle
- › Pause de nouveau siège aux couleurs du drapeau national
- › Réfection du système d'éclairage (lampadaires, projecteurs etc)
- › Reprise de la pelouse et de la piste d'athlétisme;
- › Marquoir électronique
- › Construction d'un Château d'eau

### Résultats immédiats/effets

- › Stade est rénové et maintenu dans la liste des stades aux normes reconnues par la FIFA
- › Réduction du risque d'accident lors des grands événements du fait du niveau de dégradation des armatures et du système de sécurité au niveau des entrées

### Perspectives

- › Le stade pourra abriter en mars 2021 le match BENIN vs NIGERIA comptant pour les éliminatoires de la CAN 2021



# Construction de 6 académies sportives

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectif général

- › Doter tous les départements et toutes les communes du Bénin d'infrastructures sportives adéquates

### Objectifs stratégiques

- › Construire 6 académies sportives
- › Améliorer les conditions de formation et d'encadrement professionnel des talents sportifs orientés vers la compétition de haut niveau et une carrière d'élite

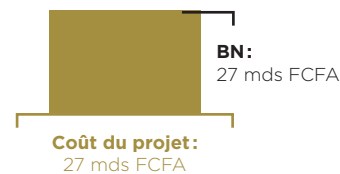
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Aplahoué, Bohicon et Natitingou

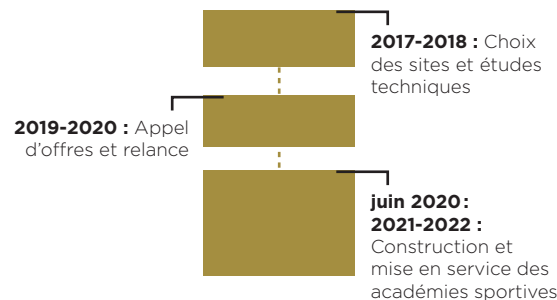
### Cadre institutionnel

- › Mise en oeuvre : ACVDT, DGHC
- › Entreprises: A identifier

## Coût/financement



## Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Etudes réalisées (EP, APS, APD et DCE validés).
- › Appel d'offre infructueux pour les travaux de construction ; relance en cours

### Résultats immédiats/effets

- › Travaux en instance de démarrage après sélection et contractualisation des entreprises, en vue d'améliorer les conditions éducatives et l'épanouissement socio-culturel de la jeunesse des populations des différentes localités concernées (une académie nationale à Cotonou et 5 académies régionales à Porto-Novo, Parakou, Aplahoué, Bohicon et Natitingou)

### Perspectives

- › Réaliser les travaux de construction
- › Assurer le déploiement progressif du projet dans les autres départements
- › Assurer un encadrement professionnel des jeunes talents détectés lors des championnats communaux, scolaires, universitaires et militaires
- › Promotion du sport de haut niveau



# Mise en place des classes sportives et des associations sportives communales

## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objectifs stratégiques

- › Promouvoir la pratique sportive en milieu scolaire
- › Promouvoir les associations sportives communales

### Résultats attendus

- › La pratique de 5 disciplines sportives (Football, Handball, Basketball, Athlétisme et Arts martiaux) est renforcée en milieu scolaire et au niveau communal

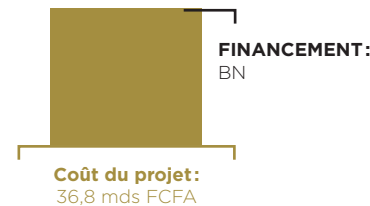
### Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Territoire national (1 établissement scolaire par commune, et 4 à Cotonou)

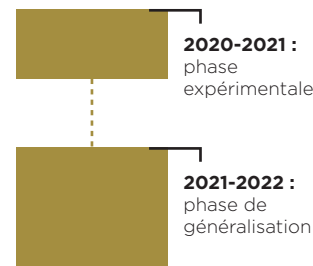
### Cadre institutionnel

- › Mise en œuvre : MSp

### Coût/financement



### Calendrier de mise en œuvre (phasage)



## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Principales activités

- › Environ 3250 encadreurs formés et en cours de recrutement
- › Sites d'encadrement retenus
- › Acquisition de matériels sportifs en cours
- › Inscription continue des élèves en cours
- › Appel d'offres en cours pour un réaménagement sommaire des aires de jeux dans les collèges et lycées

### Résultats immédiats/effets

- › Création des conditions de détection et de formation des élèves en athlétisme, football, handball, arts martiaux et en basketball.
- › Les élèves et les jeunes ont l'opportunité de s'exercer en plusieurs disciplines sportives (autres que le football)
- › 89 classes sportives et 93 associations sportives communales ont été créées dans 5 disciplines sportives (football, handball, basketball, athlétisme et arts martiaux)
- › 1064 encadreurs sportifs ont été recrutés, formés, déployés et pris en charge par le Gouvernement.

### Perspectives

- › Réaménagement sommaire des aires de jeux dans les collèges et lycées
- › Lancer la formation et élèves et jeunes sélectionnés après détection



## **Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI)**

Présidence de la République du Bénin

**e-mail:** [assistantecspr@presidence.bj](mailto:assistantecspr@presidence.bj)

**tél:** +229 21 30 02 36  
01BP 2028 Cotonou - Bénin

[www.presidence.bj](http://www.presidence.bj)

[facebook.com/gouvbenin](https://facebook.com/gouvbenin)

[twitter.com/gouvbenin](https://twitter.com/gouvbenin)



[www.beninrevele.bj](http://www.beninrevele.bj)



BĒNINRĒVĒLĒ